

Itinéraires BIO



Ed. resp.: Dominique Jacques
Rue Nanon 98, 5000 Namur
Bimestriel mars-avril 2012
Dépot : Brussel X
P201134

Dossier Spécial : La filière avicole en Wallonie

Focus Événements

Rendez-vous du Mois

Formations

Agenda

Nouvelles des régions

Petites annonces

Les Livres du mois

Coin Famille

Légume et recette du mois



n°3
03-04/2012

Le magazine de tous les acteurs du bio !



BioForum
WALLONIE





> **Freddy Vander Donckt**
Ferme du Dôrlôu à Wodecq.

Après avoir travaillé pendant 7 ans dans une banque à Bruxelles, Freddy Vander Donckt quitte tout et devient ouvrier agricole dans une ferme. Il y apprend les bases du métier.

Quelques années plus tard, l'opportunité de créer sa petite entreprise se présente. Il commence avec des petits élevages de poulets, de cochons... Poursuivant des objectifs de qualité stricts, il se tourne en 1990 vers l'agriculture bio. À cette époque, le volume de production de la ferme ne couvre pas tous les investissements. Freddy Vander Donckt doit donc se développer.

Il s'adresse à la Banque Triodos et présente un plan de développement. Pour chacun de ces investissements, dont l'achat d'une cuve à fromage, et encore pour la récente mise aux normes, Freddy Vander Donckt a toujours pu compter sur les conseils, le contact chaleureux et la compréhension de la Banque Triodos.



> **Joël Lambert**
APJ SPRL à Orp-Le-Grand.

Fin des années 90, le marasme agricole amenuise la rentabilité de la petite exploitation conventionnelle dans laquelle Joël Lambert cultive essentiellement de la pomme de terre. Il doit donc se diversifier et se renseigne sur l'agriculture biologique.

En 1999, il fait le pas avec la Banque Triodos comme partenaire, la seule banque qui l'écoute à cette époque. En passant au bio, il diversifie aussi son exploitation : toujours de la pomme de terre bien sûr mais aussi beaucoup plus de légumes et un peu de bétail et volaille. Cette diversification lui permet de trouver divers moyens de vendre ses produits : le magasin à la ferme, la vente par paniers de légumes, les groupes d'achats communs, ... Joël Lambert ne peut pas concevoir une agriculture sans vendre ses produits à la ferme.

Totalement satisfait de la Banque Triodos, il leur reste fidèle et projette déjà la construction d'un bâtiment pour s'agrandir un peu. Son seul regret à ce jour, ne pas avoir mené son projet à bien plus tôt.

Cultiver l'avenir autrement, c'est possible.

Pionnière dans le financement de projets durables, la Banque Triodos répond aux besoins d'agriculteurs ayant fait clairement le choix d'un autre type d'exploitation. Aujourd'hui, **l'agriculture bio a trouvé Sa banque.**

L'ère de la productivité à tout prix fait place à des initiatives plus responsables et à une prise de conscience environnementale. De plus en plus d'agriculteurs sont prêts aujourd'hui à convertir ou à développer leur exploitation en bio.

Mais ces changements nécessitent souvent des investissements considérables. C'est là qu'intervient la **Banque Triodos, spécialisée dans le financement de ce type de projets durables.**

Une nouvelle ère.

Depuis 1980, la Banque Triodos met son **expérience financière** et son **professionnalisme** au service de projets à plus-value sociale, culturelle ou environnementale.

Dans le domaine de l'agriculture bio, la banque voit depuis quelques années augmenter le nombre de projets concrets à financer. Une nouvelle ère est en marche.

Un partenaire durable.

Pour chaque demande de financement, les spécialistes crédits de la Banque Triodos analysent le dossier d'abord sur le plan durable, ensuite sur le plan financier. Sur la base des résultats de cette analyse, ils proposent des solutions sur mesure en parfaite adéquation avec les attentes et les besoins du client. Et tout cela, grâce à une **parfaite connaissance de la filière bio** belge.

Vous recherchez l'expertise d'un conseiller spécialisé dans le secteur bio ? Téléphonez directement au 02 549 59 98.

www.triodos.be

Banque Triodos
La banque durable

Sommaire

4 Reflets

Introduction à la biodynamie
Des semences pour l'agriculture biologique

10 Dossier filière Avicole

La filière en Wallonie
Histoire d'oeufs
Abattoirs bio : une complémentarité
essentielle
La législation bio avicole
Focus sur un type de poulailler
CRE étude de taux et modalités
d'incorporation de froment

19 Conseils techniques

22 Conseils pratiques

25 Focus Evènements

Avec Nature & Progrès, les producteurs
sèment leur autonomie
Salon BioFach 2012

27 Réflexions (im)pertinentes du mois

28 Rendez-vous du Mois

Formations
Agenda
Nouvelles des régions
Petites annonces
Livres du mois

35 Coin Famille



Pour votre revue, voici vos contacts pour chaque association:
BioForum: Stéphanie Chavagne : stephanie.chavagne@bioforum.be
081/390.688
CEB: Bernadette Thiran : Bernadette.thiran@cebio.be
081/390.699
Nature et Progrès: François de Gaultier :
encadrement@natpro.be - 081/323.056
UNAB : Jean-Claude Raskin : raskinjeanclaude@gmail.com
0486/659.116

Bimestriel n°3 de mars 2012.
Itinéraires Bio est une publication commune du Centre Pilote Bio asbl
(CPBio), Rue Nanon, 98 à 5000 Namur.
Tel. : 081/390.699 - Fax: 081/390.691
Courriel: info@cebio.be - www.cebio.be
Cpte Banque: 001-5416812-20
Ont participé à ce numéro: Ariane Beaudelot, Stéphanie Chavagne,
Catherine Colot, André et Michèle Deflandre, François de Gaultier,
Noémie Dekoninck, Bernard Godden, Frédérique Hellin, Bénédicte
Henrotte, Muriel Huybrechts, Dominique Jacques, Michel Jacquet,
Nicolas Luburic, Sophie Maerckx, Eddy Montignies, Sylvie Morcillo,
Jean-Claude Raskin, Wendy Pirson, Martin Rossignol, Catherine
Teller, Bernadette Thiran, Mélanie Van Den Wyngaert.
Crédit photographique: Bénédicte Henrotte, Nicolas Luburic,
Pierre Malon, François de Gaultier, Eddy Montignies.
Editeur Responsable: Dominique Jacques - jacques_fas@yahoo.fr
0477/722.475
Directrice d'édition: Sylvie Morcillo - sylvie.morcillo@bioforum.be
Conception maquette, graphisme et mise en pages:
Philippe Gielson - phgielson@skynet.be
Administration et secrétariat: Bernadette Thiran
bernadette.thiran@cebio.be

Pour vos insertions ou actions publicitaires:
Denis Evrard - 0497/416.386 - denis.evrard@happymany.net

Ce bulletin est imprimé en 3000 ex. sur du papier Cyclus Print 80g.
100 % recyclé sur les presses de l'imprimerie Joh. Enschedé/Van
Muysewinkel à Bruxelles.

édito

Bonjour à tous et toutes,

On parle beaucoup de changement climatique, mais le froid brutal
que nous avons connu ce mois de février nous a rappelé que nous
étions bien en hiver ! Froid qui a provoqué entre autre chez les
agriculteurs des journées qui n'en finissaient pas entre la traite,
l'alimentation du bétail, il fallait aussi, en plus, penser à dégeler les
abreuvoirs...

Enfin, voilà que les journées reprennent leur cours habituel, quoi
que nous ne sommes pas à l'abri d'un nouveau coup de froid,
tout comme la nature et nos forêts. A ce sujet, le secteur bio salue
la décision du Ministre Di Antonio d'avoir interdit le nourrissage
artificiel du grand gibier (sangliers et cerfs) dès le 1^{er} octobre
prochain.

Dans ce numéro, en dossier du mois, la filière avicole wallonne est
mise à l'honneur. Vous constaterez, avec plaisir, que cette filière
tant en poulet de chair qu'en poule pondeuse progresse d'année en
année (page 11).
Vous pourrez aussi y lire des témoignages de producteurs
(page 12 ; page 17), un portrait croisé de transformateurs (page 13),
la situation actuelle en terme de réglementation (pages 14-16). En
effet, des discussions sont actuellement en cours tant au niveau du
SCOF (Comité permanent pour l'agriculture biologique) qu'au niveau
d'IFOAM. Il nous semblait important de vous en faire état.

Il nous semble tout autant essentiel de vous informer quant à
l'avancement du dossier sur les semences (pages 6 à 9). Au vu des
réactions, plus particulièrement auprès de nos agriculteurs que ce
sujet concerne, il était plus que temps de remettre « l'église au milieu
du village » pour éviter qu'on ne raconte tout et son contraire !

Enfin, au vu des événements annoncés dans la rubrique « agenda »,
vous noterez que vous avez l'embarras du choix pour promouvoir vos
produits.

A commencer par le Salon Valériane qui se tiendra du 20 au 22 avril
à Bruxelles, avec un « Apéro pour les collectivités » le 20 avril ; une
Foire Ecobio à Colmar du 17 au 22 mai où les producteurs belges
seront mis à l'honneur, le concours du « Coq de cristal » organisé
conjointement par l'APAQ-W et l'ACW, sans oublier la Semaine Bio.
Cet événement national est organisé par BioForum en collaboration
avec les acteurs de soutien du secteur pour que vous puissiez mettre
en avant vos produits ou votre entreprise. Le thème de cette 8^{ème}
édition « Bio à croquer, près de chez vous » étant de mettre au centre
de l'attention le goût et les saveurs des produits bio locaux.

Il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter une bonne lecture et à vous
dire à bientôt.

Dominique Jacques, Editeur responsable
Sylvie Morcillo, Directrice de l'édition



Introduction à la biodynamie

Jean-Claude Raskin



Qu'est-ce que la biodynamie ?

La biodynamie est basée sur les préceptes émis par le philosophe autrichien Rudolf Steiner en 1924. Deux éléments caractérisent ce type d'agriculture à savoir l'utilisation de pulvérisations à base de plantes et de composts et la planification de toutes les tâches par rapport aux rythmes cosmiques. Le calendrier régulièrement utilisé est celui de Maria Thun qui l'a mis au point au début des années 60.

Rudolf Steiner, le fondateur

En 1924, Rudolf Steiner posa les fondements de l'agriculture biodynamique, sous la forme de huit conférences, près de Breslau en Silésie. Rudolf Steiner a donné ce cours à la demande de plusieurs agriculteurs inquiets d'observer la dégénérescence des semences et la baisse de la qualité des aliments produits. En réponse à une question sur les maladies végétales, Rudolf Steiner expliqua qu'en réalité ce n'était pas en premier lieu la plante qui était malade mais l'environnement et particulièrement le sol, qui pouvait tomber malade. Il fallait donc chercher les causes des prétendues maladies des plantes dans l'état du sol et de l'environnement.

Selon Rudolf Steiner, « L'agriculture biodynamique est une agriculture assurant la santé du sol et des plantes pour procurer une alimentation saine aux animaux et aux Hommes. Elle se base sur une profonde compréhension des lois du « vivant » acquise par une vision qualitative/globale de la nature. Elle considère que la nature est actuellement tellement dégradée qu'elle n'est plus capable de se guérir elle-même et qu'il est nécessaire de redonner au sol sa vitalité féconde indispensable à la

santé des plantes, des animaux et des Hommes grâce à des procédés « thérapeutiques ».

Pour travailler le sol, les biodynamistes utiliseront notamment des composts d'origine animale et/ou végétale, du fumier et des déjections animales, des sous-produits d'origine animale comme la poudre de corne, des algues et leurs dérivés et des sulfates de potassium, calcium et magnésium d'origine naturelle.

"On ne peut alors que constater que les limites des «connaissances» de la science traditionnelle sont dépassées."

Mais présenter la biodynamie ainsi est terriblement réducteur et fera se dresser sur leur crâne nos biodynamistes wallons. Un exemple: le compost. Car il y a compost et compost. Et si la biodynamie rencontre des difficultés à s'implanter, c'est en grande partie dû à nos esprits cartésiens, là où la science traditionnelle ne trouve pas – encore – de réponses. Car comment expliquer que 2 composts, de même composition, placé l'un à côté de l'autre, dont un a reçu une préparation végétale à dose

infinitésimale puisse donner des résultats différents quant aux évolutions bactériennes et chimiques. Nous pouvons les observer mais nous ne savons les expliquer. Et ça, ça énerve ! Or la biodynamie introduit – entre autres - la notion de cosmos et d'univers dans la confection de ces préparats. Or comme la science astrophysique a montré que les constellations particulières que peuvent présenter entre eux les différents corps célestes ne provoquent aucune variation sur les paramètres physico-chimiques mesurés, il n'en faut pas plus pour que la science officielle rejette la démarche biodynamique. «Or, cette résonance avec le cosmos obtenue par la biodynamie peut être utilisée pour régénérer les semences et les arbres sans faire appel à un apport génétique extérieur. On ne peut alors que constater que les limites des «connaissances» de la science traditionnelle sont dépassées.»¹

Les buts de l'agriculture biodynamique :

- soigner la terre
- régénérer, façonner et entretenir les paysages
- fournir aux Hommes une alimentation saine

suite page 5

- développer l'approche du vivant et comprendre le rôle de l'Homme
- ouvrir de nouvelles perspectives sociales incluant les liens producteurs, commerçants, consommateurs.

Les pratiques spécifiques de l'agriculture biodynamique :

- La conception de la ferme comme un organisme agricole
- La fabrication, l'utilisation et la dynamisation de « préparations biodynamiques »
- La prise en compte des influences de la périphérie cosmique (lune, soleil, planètes,...)

Aujourd'hui, l'agriculture biodynamique est pratiquée dans près de 60 pays, sur les 5 continents et sous toutes les latitudes. Elle représente près de 2.500 domaines agricoles certifiés en Europe, 550 autres entreprises et plus d'un million d'hectares à travers le monde ($\pm 2,7$ % de la SAU bio mondiale). Ils sont près de 300 en France, soit environ 1,5 % des agriculteurs bio mais se comptent sur les doigts d'une main en Belgique.

Notes :

(1) «La biodynamie: un élargissement de l'Art de la Terre» édité par Le cercle de culture biodynamique Martin des Tours et réédité par Jacques Paris, Mouvement de culture biodynamique Wallonie

Paul Keirse, biodynamiste depuis 30 ans !

Paul Keirse, installé à Sainte-Ode, fait partie de ces éclaireurs alors qu'il a abandonné une carrière d'enseignants il y a trente ans parce que ses idées allaient contre le vent. Et du vent il en est question puisque c'est aux pieds des premières éoliennes wallonnes qu'il a élevé sa petite famille dans une ferme diversifiée où se côtoie veaux, vaches, cochons, couvées... Il commercialise un peu à la ferme mais principalement via des distributeurs qui viennent chaque semaine lui chercher sa production de la semaine lait, yaourts, fromages, farine, œufs, viande. Il compte le palais royal parmi ses clients mais garde une ferme à taille humaine, car tout au long de l'entretien et c'est une caractéristique des biodynamistes, «l'Humain» est au centre de la conversation, de la vie tout simplement et de la vie de la ferme en particulier.



En pratique.

DEMETEER est le principal organisme de certification mais il vient derrière la certification bio européenne. Il regroupe plus de 20 pays et a un permanent délégué au Conseil de l'Europe à Bruxelles.

En Belgique, c'est Jacques Paris, agriculteur à Serinchamps, Village 8 à Ciney (près de Marche) qui représente le mouvement biodynamique et organise régulièrement des formations, détient une bibliothèque et vous fournira tous les renseignements que vous souhaiteriez : 083/688.789 et mail : biodyn@ez4u.be.

Références qui ont inspirés cet article : www.bio-dynamie.org et merci à Stéphane Boson de Biobelvin.



Binage optimal, récolte maximale !

MONOSEN

DistriTECH

JOSKIN

Modèle frontal aussi disponible !

Tel: 04 377 35 45 • E-mail: info@joskin.com

PRÉCISION - POLYVALENCE - ENTRETIEN LIMITÉ



Des semences pour l'agriculture biologique

Bénédicte Henrotte avec l'aimable participation de Eddy Montignies (CEB), Bernadette Thiran (Centre Pilote Bio), Bernard Godden, Ariane Beaudelot (BioForum), Wendy Pirson (stage UNAB) et Dominique Jaques (UNAB)

Suite de l'article d'itinéraires Bio N°2 de Janvier-février 2012, pg27

Lors de la journée du 15 décembre, BioForum Wallonie, a réuni le secteur des semences et de la production bio autour de la problématique : « des semences pour l'agriculture biologique ». Leur avis a été recueilli lors des deux ateliers de travail. Le débat fût riche grâce à la participation des différents invités, chercheurs, agriculteurs, multiplicateurs et autres membres de la filière. Le premier atelier était consacré aux grandes cultures et à la pomme de terre. Le deuxième, était dédié aux semences de prairies et variétés fourragères. Quant à la problématique des semences de légumes, celle-ci sera abordée à d'autres occasions.

Objectifs de la journée du 15 décembre 2011

Les objectifs de cette journée étaient multiples: présenter la réglementation européenne et ses applications, réunir les acteurs du bio afin d'évaluer cette réglementation et proposer des pistes pour améliorer l'offre en semences bio (certifiées) POUR des variétés qui soient adaptées au bio.

En effet, la production de plants et semences certifiées biologiques reste limitée en Europe mais il faut garantir aux agriculteurs l'accès à une gamme large de variétés.

Jean Wohrer, représentant du GNIS (Groupement National Interprofessionnel des Semences) rappelle, qu'avant toute chose, les semences bio sont des semences qui répondent aux mêmes règles strictes (variété inscrite, entreprise agréée, propreté du champ...) qu'en semences conventionnelles. En bio, ils sont parfois plus exigeants quand il s'agit de contrôler l'absence de spores de carie du blé.

De plus, il faut faire la différence entre « **semences certifiées bio** » et « **semences de variétés adaptées à l'agriculture biologique** ». Ces dernières conviennent bien aux techniques utilisées en bio et pourraient être des semences non traitées.

Pour les autres, peu importe qu'elles répondent à des critères spécifiques à l'agriculture biologique mais elles doivent être produites selon le cahier des charges bio.

Pour pallier au déficit actuel en plants et semences bio qui répondent aux critères de l'agriculture bio, le règlement européen prévoit sous certaines conditions d'autoriser l'utilisation de plants ou semences non certifiés bio. (Une fiche synthétique est téléchargeable sur le site web de BioForum pour avoir une explication sur ces règles (www.bioforum.be/fr - rubrique PRODUCEUR - Législation) ou sur demande auprès de Bénédicte Henrotte - Tél: 081/390.686.

Evolution des dérogations

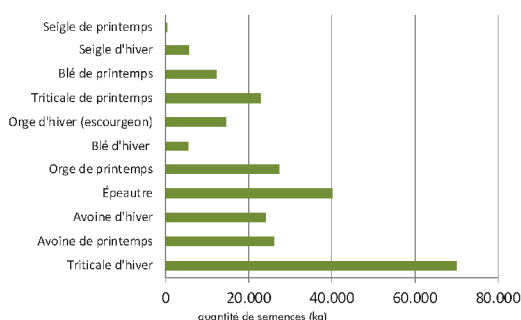
En France comme en Belgique, les demandes de dérogation augmentent. Même si les surfaces de multiplication progressent, elles progressent plus lentement que les surfaces cultivées en bio. En France, les surfaces de multiplication en Céréales sont passées de 470 ha en 2000 à 2.400 ha en 2011.

En France, les semenciers parviennent à fournir la quantité de semences bio demandées pour les céréales, mais certaines productions sont plus difficiles à gérer, notamment la pomme de terre (mildiou) et les semences fourragères (désherbage chimique interdit en bio, et difficulté du tri de ces semences).

En Belgique, il n'y a pas de producteurs de semences bio, ce qui explique la difficulté d'obtenir des semences tant fourragères que céréalières. Cependant, certains agriculteurs font de l'auto production de semences de céréales. Pour rappel, ces semences auto produites ne peuvent faire l'objet de commerce ou d'échanges. En 2010, pour les semences de céréales, il y a eu 448 demandes de dérogation, qui représentent 250.000 kg (voir détail fig. 1 - page 7) ; pour les cultures fourragères, il y a eu 965 demandes de dérogation, qui représentent 31.389 kg de semences.

suite page 7

Figure 1 : quantité de semences de céréales qui ont fait l'objet d'une dérogation, source DGARNE-BFW



Ce nombre important de dérogation s'explique du fait que chaque variété non bio composant un mélange de semences fourragères (composé en moyenne de 10-14 variétés) doit faire l'objet d'une autorisation. Très peu de dérogations sont refusées en Belgique.

Malgré ce constat, une grande majorité d'agriculteurs bio français et wallons cherchent des semences bio. Le problème principal est donc l'approvisionnement (source : enquêtes de l'Institut Technique de l'Agriculture Biologique (France) et de BioForum Wallonie).

Témoignages de sélectionneurs et multiplicateurs

Emmanuelle Escarnot, du CRA-w, nous a exposé en quoi les recherches en cours au CRA-W, bien que n'étant pas spécifiques à l'agriculture biologique, pouvait intéresser le secteur bio. Le CRA-W réalise des recherches pour obtenir des plantes peu gourmandes en intrants, ayant une bonne résistance aux maladies, et avec un développement rapide afin de concurrencer les adventices. Il est aussi à noter que certains critères pourraient être pris en compte pour l'agriculture biologique, alors qu'ils ont moins d'importance en agriculture conventionnelle (par exemple : le tallage, le développement du chevelu racinaire,...). La sélection de gènes d'intérêt prend du temps et les critères de recherche actuels ne conviennent pas tous pour sélectionner des variétés idéales pour l'agriculture biologique.

Philippe Lemaire, de la société Lemaire S.A. sélectionneur-obtenteur de semences nous a expliqué à quelles difficultés se heurtent les sélectionneurs pour créer de nouvelles variétés adaptées à l'agriculture biologique. Par exemple, celle de trouver de bons multiplicateurs, avec un niveau technique suffisant pour mener à bien les essais et la reproduction des semences, afin qu'elles restent propres et saines. En 2011, Lemaire SA avait 483 ha dédiés à la multiplication de semences bio. Il explique également que produire des semences bio en plus des semences classiques demande une chaîne de triage spécifique, une certification et des analyses particulières (notamment concernant la carie du blé). Il note aussi que l'interdiction d'utiliser des pesticides ou autres produits chimiques entraîne le rejet de certains lots de semences à la certification, plus souvent que pour les semences conventionnelles.

Peter Kunz de la société Sativa, sélectionneur en Suisse, a exposé son point de vue à propos des avancées et des contraintes dans la sélection de nouvelles

variétés. Il explique qu'il recherche avant tout des variétés à forte adaptabilité, qui peuvent convenir à des régions très différentes, des variétés résistantes aux maladies (carie), ayant un bon rendement en paille et une vitalité leur permettant de concurrencer les adventices. Il nous a aussi montré qu'il faisait également très attention à la quantité de gluten dans le grain et de la qualité gustative et organoleptique de celui-ci pour la fabrication de pain. Il note aussi l'importance de prendre en compte d'autres critères de sélection comme par exemple l'inclinaison de l'épi en épeautre ou une production de grain stable pour le triticale, non utilisé par les sélectionneurs conventionnels mais utile en agriculture biologique. Il a mentionné que pour leur recherche en maïs, ils ont dû repartir de variétés populations car les multinationales semencières achètent les droits permettant d'utiliser les variétés pures (brevets). Ces travaux de sélection devraient, d'ici 5 à 6 ans leur permettre d'atteindre des rendements de 95% par rapport aux maïs hybrides. Ces maïs contiendraient une bonne quantité de protéines (12 à 14%) et de la lysine, rendant inutile l'ajout de méthionine dans l'alimentation des volailles.

Blasius Neissen, agriculteur et multiplicateur de plants de pomme de terre bio, nous a expliqué que certaines variétés (notamment Agila, Nicolas ou Princesse) convenaient parfaitement au mode de production biologique. La plus grande difficulté de sa production est la lutte contre les maladies (mildiou), mais il précise que l'utilisation d'huiles minérales et de cuivre rend la multiplication gérable et peu différente de la production de pomme de terre de consommation. Le prix en général est rémunérateur et les rendements satisfaisants (20-30t/ha) mais attention, car nous ne sommes jamais à l'abri d'une perte liée à un défaut de production.

Le point de vue du secteur

Spécificités de la sélection en agriculture biologique ?

Il apparaît que les productions céréalière et fourragère diffèrent en certains points : les céréales sont valorisées directement à la récolte alors que le fourrage doit d'abord être donné aux animaux qui le transformeront en lait ou en viande. Les critères de sélection à prendre en compte ne seront donc pas les mêmes (voir tableau 1).

Même si pour beaucoup d'acteurs du secteur bio, les spécificités du bio rendent primordial la sélection de variétés dédiées à l'agriculture biologique. Il faut tenir

compte des spécificités du bio lors de la sélection. Par exemple, les variétés pour le bio sont généralement sélectionnées dans des conditions de faibles intrants alors qu'en réalité, elles bénéficient d'azote organique qui n'est pas pris en compte. Dès lors les capacités de la plante peuvent être sous-estimées pour le bio. Pour d'autres acteurs, avoir des variétés dédiées au bio, est moins primordial, ils proposent de travailler avec le matériel variétal qui existe déjà et d'utiliser d'autres critères de sélection. Pour ces derniers, ce sont les critères imposés par l'industrie agro-alimentaire et les choix des consommateurs qui influencent fortement la sélection et le choix de variété.

Reflets

Culture	Critères de sélection
Céréales	Rendement, marge par hectare, compétition avec les adventices, critères organoleptiques (intérêt pour des filières spécifiques)
Légumineuses	Couverture rapide du sol
Pommes de terre	Mildiou, choix et goût des consommateurs
Variétés fourragères	Faibles intrants, valorisation de l'azote organique, cycle de production long (vers l'autonomie fourragère), précoce, ayant une belle qualité de feuilles (on joue sur le mélange pour avoir une bonne proportion graines/feuilles), importance de la qualité nutritionnel du fourrage et importance de la digestibilité des légumineuses (car on ne peut pas recourir à des compléments). Comme le mode de gestion des prairies influence beaucoup le résultat : définir les semences adaptées pour un mode de gestion (stade de récolte, gestion du pâturage et des coupes d'herbe : rotation et temps de pâture, ...). Le but n'est pas un rendement en kg de fourrage mais des litres de lait ou de kg de viande produits par le bétail.

Tableau 1: Critères spécifiques au bio par culture relevés lors des ateliers

Freins au développement du marché des semences bio

En semences bio, le rendement est un frein. Il est divisé par deux, et par voie de conséquence le prix des semences bio est de 15 à 100% supérieur au prix des semences non traitées. En effet, le désherbage, la lutte contre les maladies et les insectes sont plus complexes qu'en agriculture conventionnelle. Il s'en suit une difficulté supplémentaire : le tri des semences pour obtenir une pureté variétale nécessaire pour l'homologation des semences. Il y a trop peu d'agriculteurs-multiplicateurs en général, et encore moins, qui connaissent les techniques propres à l'agriculture bio (respect des rotations, etc.). De plus, le marché est toujours assez restreint et la demande, bien que croissante, n'est pas encore suffisante pour intéresser un grand nombre de sélectionneurs ou de multiplicateurs. En effet, les risques sont plus importants, la rentabilité plus aléatoire et les lourdeurs administratives quoique similaire au conventionnel, sont réparties sur de plus petits volumes de semences. Certains semenciers, après avoir tenté l'expérience du bio, y ont renoncé en raison de stocks de semences bio invendus. Pour les semenciers, c'est moins risqué d'avoir un stock non traité et de le traiter sur demande.

Des pistes pour améliorer l'offre en semences bio

Booster la recherche

Pour le secteur, il n'y a pas besoin de plus d'essais mais il faudrait mieux valoriser les essais existants et une meilleure collaboration entre les différents centres de recherche au niveau national et international.

Mieux valoriser l'offre existante

- Il faudrait améliorer la convivialité du site OxS, sensibiliser les grossistes à l'utiliser et y assurer une traduction des offres.
- Les semenciers devraient mieux promouvoir et décrire leurs variétés bio pour encourager les acheteurs.

Modifier les règles

La réglementation doit être uniformisée en Europe afin d'éviter trop de concurrence entre pays voisins. Il est indispensable que les agriculteurs aient confiance dans les semences qu'ils utilisent, mieux vaut motiver que réprimer et ne pas imposer l'utilisation de semences bio à tout prix (il faut favoriser les achats locaux). La disponibilité nationale en semences bio doit être évaluée sur une zone de production semencière restreinte par pays. Cependant, la dérogation ne doit pas devenir la règle. Il est également important de travailler sur la notion d'équivalence entre variétés, être plus précis pour les critères de qualité que doivent avoir les semences (précocité, etc.).

Pour certains, si on n'impose pas aux semenciers/agriculteurs de faire/acheter du bio, ils choisiront le moins cher.

Comme on l'a vu, la France, les Pays-Bas, la Hongrie et la Suisse, ont instauré un niveau 1 (un niveau sans dérogation possible). Chez nos voisins français, la moitié des demandes de dérogation est refusée.

Au Danemark, 40% des semences utilisées par un agriculteur doivent être bio, cependant c'est plus difficile à grande échelle. Une proposition du groupe, pourquoi ne pas s'inspirer de ce système, en imposant plutôt une certaine superficie implantée avec des semences bio (plus facile pour le contrôle que des %).

Nous devons encourager de nouveaux multiplicateurs, alors : faut-il des aides publiques pour la production semencière en compensation de la prise de risque ?, des aides sur les prix ?, le débat reste ouvert...

Favoriser la concertation interprofessionnelle

La demande va entraîner l'offre : il faut que les agriculteurs donnent l'impulsion et précisent leur besoins en bio aux semenciers. Les chiffres de demande de dérogation devraient également être utilisés pour évaluer le marché des semences bio. Le secteur a besoin d'une meilleure collaboration et concertation entre acteurs. Une réunion annuelle entre sélectionneurs, semenciers et agriculteurs comme ça se fait en Suisse, pourrait donner des pistes pour savoir quelles variétés multiplier en plus grand nombre et quels critères de recherche utiliser pour la sélection à venir.

Point de vue de l'UNAB sur la journée

Plusieurs administrateurs et membres de l'UNAB ont participé à la journée « des semences pour l'agriculture biologique » pour y représenter les agriculteurs. On veut faire avancer le bio mais pas n'importe comment !

Pour eux, cette journée a permis d'intéressants et fructueux échanges avec les conférenciers sur nos pratiques et celles des pays voisins. Pour l'instant l'UNAB comme tous les agriculteurs bio, cherche à se fournir en semence de cultures bio qui répondent aux besoins des agriculteurs, soit des variétés adaptées aux régions et aux fermes wallonnes.

Pour les mélanges de prairies, nous avons plus de difficultés à trouver des semences bio car nous devons en priorité tenir compte du rendement, de la qualité et le rôle nutritionnel du fourrage qui en est issu, tout en respectant les aspects agronomiques qui ont tous un impact économique direct sur la ferme.

Notre rôle est d'apporter le meilleur à nos agriculteurs.

suite page 9

Pour ça, nous devons relayer l'actualité du terrain vers le secteur agricole, BioForum et l'administration. Nous avons pour le secteur, une fonction de conseiller. L'UNAB va participer activement, de manière constructive aux différentes réunions concernant les semences bio. Elle va également suivre les essais ou démonstration à grande échelle (en ferme) qui seront réalisés. L'UNAB se donne comme mission d'informer régulièrement ses membres sur les résultats de ceux-ci.

C'est aussi pour cette raison que l'UNAB est très active, vigilante et qu'elle participe aux activités organisées par BioForum lorsqu'elles touchent à l'agriculteur et l'agriculture bio. Cela permet des échanges constructifs et de faire évoluer le secteur bio tout en respectant les attentes des agriculteurs.

Conclusions et perspectives pour le secteur

Le marché des semences bio est un domaine complexe de par sa réglementation spécifique qu'il conviendrait d'harmoniser au niveau européen afin d'éviter la concurrence entre pays voisins. De plus, force est de constater qu'obtenir une dérogation en Belgique est un peu trop facile au goût de certains opérateurs du secteur. Le marché de la semence bio est actuellement trop petit pour intéresser les semenciers et sélectionneurs. Les pistes pour améliorer l'offre proposée sont : la recherche de subsides pour la production de semences (subsides qui existaient dans le passé ?). Le secteur propose la refonte du site OxS afin de le rendre plus facile d'utilisation, et ensuite de réinviter les grossistes à l'utiliser et donc avoir une meilleure idée de l'offre bio disponible.

Plus les semences bio proposées seront adaptées aux besoins des agriculteurs et reconnues comme telles, plus l'intérêt sera là. La difficulté sera de répondre à la multiplicité des besoins des agriculteurs liés à leurs méthodes et conditions agro-pédo-climatiques. En effet, un autre constat majeur, c'est le besoin d'améliorer le réseau de communication entre les différents échelons de la filière pour organiser la production vers des variétés qui séduiront à la fois les agriculteurs et les consommateurs.

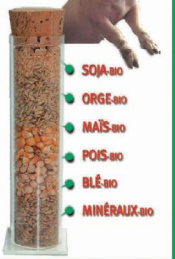


Une réunion annuelle entre les sélectionneurs-centre de recherches, multiplicateurs et producteurs, permettrait de mieux tirer profit des recherches existantes au niveau de la sélection variétales. De plus, elle donnerait des pistes pour connaître quelles variétés multipliés en grand nombre.

BioForum Wallonie retient qu'il faut rechercher avec le secteur bio dont l'UNAB et le CEB les moyens pour améliorer l'offre en semences de variétés adaptées aux techniques de l'agriculture biologique. Pour les années à venir, nous devons nous préparer à augmenter la quantité de semences certifiées bio pour des variétés qui respectent les exigences des agriculteurs bio.

Producteurs BIO:
voulez-vous intégrer notre filière?





- SOJA^{bio}
- ORGE^{bio}
- MAÏS^{bio}
- POIS^{bio}
- BLÉ^{bio}
- MINÉRAUX^{bio}




N'hésitez pas à nous contacter :



PORCS QUALITÉ ARDENNE CRL

Tél.: 080/77 03 72 - Fax: 080/77 03 23

E-mail: info@pqa.be - www.pqa.be



Certisys Be-l

La filière avicole en Wallonie

Ariane Beudelot



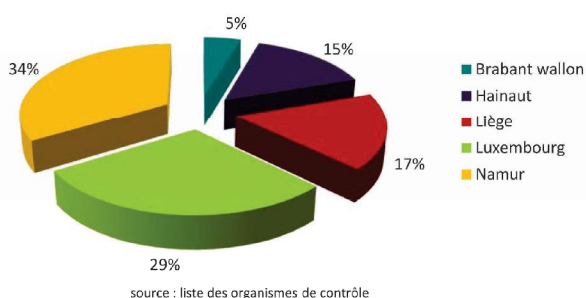
Où abattre et découper ses poulets ?

En Wallonie, il existe 4 abattoirs et ateliers de découpe certifiés bio pour les volailles.

Nom de l'entreprise	Adresse	Téléphone	E-mail
Fournipac	Rue du Géron, 14 – 5300 Seilles	085/51.50.72	info@fournipac.be
Ardenne Voilaie	Croix Dominique, 19 – 6880 Bertrix	061/21.58.86	wenkinfrancis@hotmail.com
Flandrex	Avenue de l'Eau Vive, 5 – 7700 Mouscron	056/85.59.04	nmouton@flandrex.be
Volailles Damien	Rue de la Justice, 7 – 7904 Pipaix	069/56.20.82	info@volailles-damien.be

La production avicole se développe en Wallonie : le nombre de volailles élevées en bio progresse chaque année. En 2011, 86 producteurs travaillaient dans la filière avicole, ce qui représente 11% des producteurs certifiés bio wallons. Parmi ceux-ci, 61 élevaient des poulets de chair et 35 des poules pondeuses. Des aviculteurs sont présents dans chaque province même s'ils sont plus nombreux dans les provinces du Luxembourg et de Namur.

Répartition des aviculteurs bio en Wallonie



La filière poulet de chair

La filière poulet de chair bio est bien structurée. En capacité, elle représentait en 2010, 1.100.624 poulets produits, soit une progression de 14% par rapport à 2009.

Au niveau de la structure des fermes, selon l'enquête réalisée en 2011 par BioForum, il existe des petits élevages qui produisent environ 100 poulets par an. D'autres élevages sont plus importants : ils sont constitués de 2 poulaillers de 4800 poulets et produisent 29.000 poulets par an.

Toujours selon cette enquête, 70% des aviculteurs vendent tous ou une partie de leur poulets bio en direct via un magasin à la ferme, un Groupement d'Achat Commun ou grâce à la marque « Coq des Prés » de la coopérative Coprobel dont ils sont membres. Les 30% restants ne s'occupent pas de la commercialisation de leurs produits : les poulets partent alors dans les filières Hendrix ou Belki.

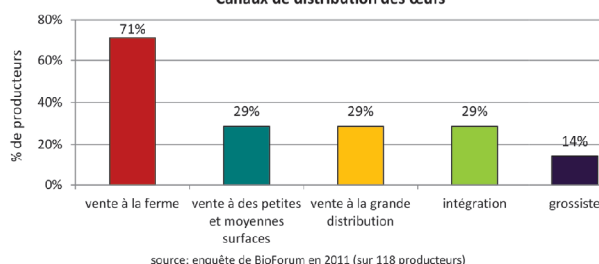
La filière poule pondeuse

En 2010, 50.632 poules pondeuses étaient élevées en Wallonie, soit une progression de 50% par rapport à 2009. Après l'élevage porcin, l'élevage de poules pondeuses constitue le secteur qui a eu la progression la plus importante en un an. Les pondeuses bio représentent 3,1% du nombre total de pondeuses en Wallonie (source : FACW).

D'une exploitation à l'autre, le nombre de poules varie fortement : entre 15 et 4.200 poules.

Une majorité des éleveurs commercialise eux-mêmes une partie ou toute leur production d'œufs. Parmi-eux, beaucoup réalisent de la vente directe mais certains vendent également eux-mêmes leurs œufs à des grossistes, des magasins ou directement à la grande distribution. Les filières intégrées, telles que Cocorette et Avibel, sont une autre source de débouchés utilisée par quelques aviculteurs wallons.

Canaux de distribution des œufs



Les poules de réforme ne sont pas valorisées en bio.

Nous constatons un problème de débouchés pour les poules de réformes bio car la totalité des producteurs interrogés les écoule dans le circuit conventionnel.

suite page 11

La consommation d'œufs et de volailles bio

Sur 100 consommateurs belges interrogés en 2010, 14 ont acheté au moins une fois des œufs bio et 10 ont acheté au moins une fois du poulet bio dans l'année (source GfK, 2010).

Parmi 16 collectivités wallonnes et bruxelloises interrogées sur leur approvisionnement en bio, trois traitiers et une cantine d'école utilisent uniquement des œufs bio. Pour ce qui est des poulets, un traitier et une école située dans la province du Luxembourg s'approvisionnent partiellement en bio.

Histoire d'œufs

Jean-Claude Raskin



Il en est des productions avicoles – qu'elles soient bio ou pas – comme de toutes productions ou activités : fonctionne bien que ce que l'on aime.

Un peu d'histoire

Savez-vous qu'il est vraisemblable que c'est la quantité de volailles découvertes en nos régions il y a un peu plus de 2000 ans qui incita Jules César à baptiser nos contrées: «la Gaule» du nom latin de la poule : Gallus ?

Et qu'à l'instar des crocodiles et autres lézards, la poule et les autres oiseaux sont une survivance de nos ancêtres dinosaures et nous rappellent au quotidien comme nous venons de loin...

Mais au fil du temps elle fut domestiquée, tant pour ses œufs que pour sa chair. Et si la volaille est autant connue pour sa chair que pour ses œufs, son élevage – industriel – ne remonte qu'aux années 1900 avec l'arrivée d'une première couveuse «industrielle» qui livrait des «poussins d'un jour». Mais avant la seconde guerre et en France, il n'y a encore qu'une cinquantaine d'éleveurs à 500 têtes chacun. Nous sommes bien loin de l'élevage d'aujourd'hui, y compris bio. C'est à partir des années 50 que l'intégration – fourniture des aliments, collecte et commercialisation – voit vraiment le jour.

Mais comment les producteurs vivent-ils cette augmentation de volumes ?

Et comment les bio sont-ils – peut-être ? – en train de retrouver les travers de l'industriel et de l'intensif ?

En Wallonie en général, comme vous le lirez par ailleurs dans les articles réalisés par BioForum pour ce dossier, plus de la moitié des poulets de qualité différenciée produits sont bio¹ et la croissance se poursuit.

En bio, on propose donc de faire des poulaillers de 3.000 poules... dans un bâtiment pouvant en contenir 12.000

De l'œuf ou de la poule qui a commencé ?

Question qui fait toujours sourire mais à laquelle encore aucune réponse n'a été apportée. A certains moments, à l'occasion des rencontres effectuées dans le cadre de la préparation de ce dossier, je me demande dans quelles mesures le serpent bio n'est pas en train de se manger la queue conventionnelle... ou l'inverse. Je m'explique. Jusqu'à présent, les élevages de poules pondeuses bio étaient relativement respectueux du bien-être animal, de l'espace réservé, des normes sanitaires... des bâtiments de 2, 3 ou 4.000 poules étaient fréquents et encore gérables et permettaient une commercialisation en circuits courts. Mais sont-ils rentables ? Jusqu'à présent oui. Mais la réglementation impose des normes de plus en plus contraignantes et de

plus en plus couteuses. Les normes sanitaires vont dans le même sens. Il faut donc augmenter le nombre de poules pour rentabiliser les investissements. Pour cela il faut aller chercher des céréales de plus en plus loin. Ou alors on demande une dérogation pour maintenir des céréales non bio certes en faible proportion ... du moins dans un premier temps. En bio, on propose donc de faire des poulaillers de 3.000 poules... dans un bâtiment pouvant en contenir 12.000.

La solution ? Des cloisons. Les cloisons ne suffiront pas à une garantie sanitaire en cas de maladies, d'épidémies ou d'invasions de poux rouges par exemple. Donc, il sera nécessaire de recourir à des soins allopathes. Ben oui, c'est autorisé en cas de nécessité ! Et la commercialisation ? «Ne vous en faites pas on s'occupe de tout» annoncent les promoteurs de ces bonnes idées. Et ceux-ci ressemblent à s'y méprendre à ceux qui dans les années 60 et 70 proposaient produits phytos et autres hormones pour «faciliter» la vie des éleveurs en s'en appropriant leur âme.

(1) Filière Avicole et Cunicole Wallonne (FACW) 2008

L'élevage de poulets bio, une façon pour inciter un agriculteur conventionnel à passer sa ferme au bio ?

Il ne s'agit pas ici de vous présenter une étude exhaustive sur le sujet mais de vous proposer un témoignage. En effet, certains - agriculteurs, transformateurs, consommateurs, ... - regrettent que des conventionnels construisent - généralement sur proposition d'un fabricant d'aliments - un poulailler bio dans un petit coin de leur ferme. Le bâtiment est bien isolé du reste de l'exploitation et les deux vies de la ferme - conventionnelle et bio - poursuivent leur petit bonhomme de chemin en parallèle. Certains dénoncent ces pratiques et trouvent qu'il y a risque de confusion, notamment pour le consommateur, voire de contamination.

Par contre, dans d'autres cas, c'est un passage qui entraîne une réflexion qui ...

Rencontre chez Monsieur et Madame Thierry Habran dans le petit village de Moiricy (Libramont dans les Ardennes) et en pleine gelée de février autour d'un café bien chaud. Fils et fille d'agriculteurs, leurs destins n'étaient pas nécessairement de reprendre une ferme. L'un ébéniste-sculpteur et l'autre secrétaire, l'opportunité est venue en '86 et c'est d'abord seul que Thierry se mit aux travaux de la terre. Dès '91, ils se marièrent et outre de beaux enfants, ils construisent une première étable pour parquer Blanc Bleu Belge et BB croisés Charolais. Comme «ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier» fait partie de la philosophie de Thierry, il se lance avec son épouse dans le lapin tandis qu'ils construisent leur propre maison. Car vivre dans un appartement - aménagé certes - mais néanmoins construit dans l'étable des BBB, ça n'a qu'un temps. Par ailleurs, la cuniculture les intéresse et ils élèvent 1.500 lapins par an pour l'abattoir. L'engraissement de

porcs (500) suit en 2000. En 2003, à la foire de Libramont, toujours à la recherche d'opportunités, la société Hendrix leur propose de se lancer dans le poulet bio. Ce n'est pas vraiment de l'intégration, car ils restent maîtres de leurs investissements et de l'achat de leurs aliments mais incontestablement, le soutien de la firme est un réel plus, notamment pour la commercialisation. Ils construisent donc un poulailler en 2003. Un second suivra en 2006, chacun de 4 800 poulets, soit une production annuelle d'environ 32 à 33.000 poulets. Les poussins sont achetés en Flandre, s'engraissent 70 jours avec un vide sanitaire de 21 jours environ. Et très naturellement, comme tout se passait bien, la réflexion a été : «Nous ne mettons pas d'intrants, nous n'achetons pas d'aliments pour le bétail, nous avons des difficultés à écouler nos fientes bio, ... Pourquoi ne pas tout passer en bio ?» Et ce fut fait en 2005, soit entre les deux poulaillers. D'autant qu'un autre constat s'était fait jour : «Le Blanc-Bleu, c'est trop couteux !».

Entretemps, la limousine a remplacé le BBB et d'engraisseur de porc, ils sont devenus naisseurs - engraisseurs et commercialisent chez PQA Bio à Malmedy.

Les lapins ont été arrêtés et les poulets se portent bien. D'autant qu'est né entretemps le label Bio «Le Coq des Prés» qui aide à la promotion, à l'écoulement et à la reconnaissance de la qualité. Quant à l'appartement des premiers jours de '91, il a été transformé en gîte : «Le Trou des Renards». Encore une diversification.

Une conclusion ? «Pour passer bio, il ne faut pas penser aux primes, par contre... j'aurai dû le faire plus tôt!»



Fournipac

ABATTOIR DE VOLAILLES

**Poulets, Pintades,
Canards (gras), Cailles,
Dindes, Oies, Pigeons,
Lapins**

**POUR PARTICULIERS ET
PROFESSIONNELS**

Agrée CE E7008
Certification BIO
Travail artisanal
Atelier de découpe



Rue du Fournil - 5300 ANDENNES (SCLAYN)
Anciennement « Fournil Des Tiennes »
085/61 60 72
abattoir@fournipac.be

Abattoirs bio : une complémentarité essentielle

Nicolas Luburić, Muriel Huybrechts,
Mélanie Van Den Wyngaert,
Martin Rossignol



Nous avons eu l'occasion de nous entretenir avec deux des quatre entreprises d'abattage et de découpe en Wallonie. D'emblée, deux mondes bien distincts apparaissent : l'ampleur d'un abattoir comme Ardenne Volaille n'est pas comparable à celle de Fournipac. Mais les deux sont complémentaires et peuvent coexister. Portrait croisé.

Chez Fournipac, nous avons été accueillis par la directrice, Danielle Elias. C'est suite à la demande d'un particulier, en 1981, que l'entreprise d'abattage de volailles s'est lancée. « Au début, on a commencé dans la cave, puis ça s'est étendu à tout le bâtiment », raconte Mme Elias. Depuis, la société s'est développée dans ses installations de Sclayn, dans la province de Namur. En abattant 105.000 à 110.000 volailles par an, l'entreprise tient à offrir un service complet aux clients. C'est aussi le seul abattoir de canards à foie gras en Wallonie.

La filière bio représente 15% de la production. Fournipac n'est pas nouveau dans le secteur puisque l'entreprise fait de l'abattage de volaille bio depuis plus de 20 ans. Concrètement, l'abattage ne diffère pas beaucoup de la filière traditionnelle. Il n'y a pas de règles spécifiques concernant le bien-être des volailles, d'après Mme Elias. Les exigences supplémentaires portent sur la séparation entre volailles bio et non-bio.

Du plus petit au plus grand

Dans une toute autre atmosphère, nous avons pu poser quelques questions à Jérôme Wenkin, directeur de la production et responsable du personnel aux abattoirs Ardenne Volaille. Son père Francis Wenkin et le frère de celui-ci ont créé Ardenne Volaille en 1996. Il n'y avait à l'époque que 5 employés, avec un rythme d'environ

400 volailles à l'heure. Il y a un an et demi, l'entreprise familiale a investi ses nouvelles installations, très modernes, dans le zoning industriel de Bertrix. Avec ses 30 employés et son rythme d'environ 17.000 volailles par semaine, la société ardennaise est passée à la vitesse supérieure. La production part principalement vers les grandes surfaces (40% des poulets entiers sont envoyés à une chaîne bien connue de la grande distribution). Les installations d'abattage tournent 3 jours par semaine, et le découpage et la préparation (saucisses, hamburgers, ...) représentent le reste des activités. Les objectifs pour 2013 semblent ambitieux mais réalisables selon l'intervisé : arriver à 30.000 volailles par semaine (sur 4 à 5 jours d'abattage), avec une cinquantaine d'employés.

Concernant sa filière bio, Ardenne Volaille travaille exclusivement avec la filière Coq des Prés depuis 3 ans. L'entreprise prend en charge le transport, l'abattage, la découpe et la mise en barquette de la viande. Représentant environ 5% des activités, 1.000 poulets bio sortent de l'usine chaque semaine, « et ce chiffre tend à augmenter », selon M. Wenkin. En effet, l'entreprise se trouve en négociations avec un producteur qui pourrait lui permettre d'étendre sa production bio d'ici la fin de l'année. Ardenne Volaille semble très satisfait de son partenariat avec Coq des Prés, il y a donc fort à parier que la société

souhaite augmenter l'importance de sa gamme bio.

Les abattoirs de plus petite envergure tels que Fournipac peuvent encore fournir un service personnalisé aux éleveurs de petite taille, en adaptant l'abattage à chaque type de volaille. Par contre, les plus grands sont moins adéquats pour ce genre de travaux, même si certains comme Ardenne Volaille continuent à fournir le service, particulièrement à la haute saison (environ 10% de la production).

Peut-on parler de concurrence entre ces deux abattoirs ? Il s'agit davantage de complémentarité. L'un s'oriente vers une production de plus grande ampleur, moins adaptable, alors que l'autre, de taille plus réduite, peut se permettre d'offrir un service plus personnalisé, adapté aux spécificités de chaque client. Il faut laisser la possibilité aux abattoirs comme Fournipac de subsister afin que les petits producteurs puissent continuer à écouler leur production. Une réflexion au niveau des normes appliquées est nécessaire et devrait permettre de tenir compte de leurs spécificités. Leur disparition entraînerait à terme la perte des petites productions.



La législation bio avicole, une législation à construire ensemble

Bénédicte Henrotte,
Stéphanie Chavagne

En 1991, grâce aux règlements européens, nous instaurions une base fixant les grandes lignes de la production bio. Depuis ce premier texte, les autorités régionales, en collaboration avec le secteur, travaillent à l'adaptation de ces règles afin qu'ils répondent toujours plus aux besoins des acteurs. Dans le dossier relatif à la production et à l'élevage de volaille, des changements doivent être opérés, essentiellement pour éviter un système, certes bio mais trop proche du système intensif. À cet égard des discussions ont cours au sein du Comité Permanent pour l'agriculture biologique (SCOF) et d'IFOAM (International Federation of Organic Agriculture Movements).

Dans le cadre de ses missions, BioForum est chargé de consulter le secteur bio et de transmettre les avis aux pouvoirs publics. C'est pourquoi, à deux reprises, un groupe de travail (aviculteurs, encadrants, la Filière Avicole et Cunicole wallonne (FACW), les organismes de contrôle, etc.) s'est réuni afin que BioForum puisse rassembler l'opinion de l'ensemble des professionnels de la filière « volailles bio » ayant une activité en Wallonie et établir une position wallonne sur ses projets d'évolution de la législation bio.

Les grandes lignes de la réglementation relative au secteur avicole

- **Soins de santé** : les médicaments allopathiques doivent être utilisés uniquement à titre curatif et sur prescription.
- **Bien-être animal** :
 - Les volailles ne sont pas élevées dans des cages et ont accès à un parcours extérieur principalement couvert de végétation: 4 m² par poulet de chair ou poule pondeuse ;
 - La coupe des ailes et le débèquage ne peut être systématique ;
 - La densité dans les bâtiments : la réglementation bio veille à mettre à disposition un espace suffisant pour l'élevage, soit 6 poules/m² de surface au sol et 10 poulets/m² avec max 21 kg/m². Les bâtiments¹ peuvent compter maximum 4.800 poulets et 3.000 poules. L'unité de production de poulets de chair ne peut pas dépasser 1.600 m².
- **Alimentation animale** : les aliments doivent être issus de l'agriculture biologique, principalement issus de la ferme. (Voir l'article repris dans la rubrique "Conseils Pratiques" en page 22 qui expose en détails les nouvelles règles à ce niveau).
- Pour éviter un élevage intensif, l'âge d'abattage des poulets doit être de 81 jours maximum, sauf si les animaux sont issus de race à **croissance lente**².
- En cas d'indisponibilité régionale de **poussins bio**, des poussins non bio de moins de 3 jours peuvent être introduits dans un élevage bio, la période de « conversion » avant de commercialiser les produits en bio est de 10 semaines pour un poulet de chair et de 6 semaines pour un œuf de poule. En cas d'indisponibilité régionale, les **poulettes non bio** destinées à la production d'œufs de moins de 18 semaines peuvent être introduites dans un élevage bio, à condition que depuis leur naissance, les poulettes aient été élevées en respect des règles d'alimentation animale et de prophylaxie de la production biologique. **Cette règle vient d'être prolongée jusqu'au 31/12/2013.**

(1) Cette notion doit être mieux définie et fait l'objet de discussion

(2) La race à croissance lente est définie par chaque Etat membre voir tableau 1

Ce qui pourrait changer, ce qui se discute et la proposition du secteur wallon

Durant ces réunions de consultation, différents sujets ont été abordés. Dans cet article, nous souhaitons mettre en avant trois thématiques pour lesquelles les débats actuels sont essentiels.

1. La reconnaissance des poussins bio ? Le secteur est contre !

Si on veut respecter les principes du bio, un poussin ne pourra être reconnu comme bio que si les poules mères ont accès à un parcours extérieur. Or pour des mesures sanitaires, notamment, pour éviter la contamination des œufs à couvrir, le parcours pour les poules mères n'est pas conseillé. Dans certains Etats membres, des poussins bio sont mis sur le marché mais ceux-ci n'ont pas toujours accès au parcours comme il serait souhaitable. Le secteur wallon est contre ces pratiques et voudrait qu'on ne qualifie pas de « bio » ses poussins. Tout d'abord pour des questions de sécurité sanitaire, comme évoqué ci-dessus, mais la réelle problématique qui se cache derrière cette modification est l'âge de l'abattage des poulets de chair.

Dans la situation actuelle, la loi fixe à 10 semaines la période de conversion des poussins non bio, ce qui assure donc qu'aucun poulet (y compris les souches à croissances lentes) ne soit abattu avant 73 jours.

Les critères qui définissent une souche de poulet à croissance lente dépendent des Etats membres. En Belgique, ils ne concernent que la race XL 451 (voir tableau 1).

Tableau 1 : La définition de souche à croissance lente varie selon les pays de l'Union (Magdelaine et al., 2010)

France	GMQ < 35 g/jour et croisements issus des souches parentales femelles suivantes : -Hubbard : JA 57, JA 87, P6N, GF10 -Sasso : SA 51, SA 51 noire, SA 31 -ISA : Barred Rock S566 -CSB : Geline de Touraine
Royaume-Unis	GMQ < 45g/jour
Danemark	GMQ < 30g/jour
Pays-Bas	GMQ < 40g/jour
Belgique	En Wallonie: XL451 (XL44*SA51) En Flandre: SA51*X44B, SA51*XL44, JA57*I66C, Kabir277*GGKNN, Kabir 99*GGKNN
Autriche	GMQ < 35 g/jour
Allemagne	GMQ < 35 g/jour*

Si les poussins sont de croissance lente, l'âge d'abattage n'est défini par aucune règle au niveau européen. Certains pays européens profitent de ce flou pour abattre de manière précoce des poulets (voir tableau 2).

Le secteur wallon souhaite éviter cette possible déviance et propose de fixer à 70 jours l'âge d'abattage quelle que soit la race que les poulets soient issus de poussins bio ou non.



Tableau 2 : Age moyen de l'abattage, poids vifs et gain quotidien moyen des poulets par pays (Magdelaine et al., 2010)

France	88 jours, 2,23 kg 25 ; 2 g/jour
Autriche	56 jours, 1.6 kg ; 28 g/jour
Danemark	63 jours, 2 à 2.5 kg ; 35 g/jour
Allemagne	63 jours, 2.15 kg ; 34 g/jours
Belgique	73 jours, 2.34 kg ; 32 g/jour
Royaume-Unis	70 jours, 2.2 kg ; 31 g/jour
Pays Bas	81 jours, 2.7 à 2.8 kg ; 37.4 g/jour

Chaque Etat membre fixe ses critères concernant l'âge de l'abattage des poulets de souche à croissance lente, cela entraîne une grande diversité des pratiques.

2. Élevage de poulettes : doit-on les laisser sortir avant 18 semaines ?

La question pose débat au sein du secteur bio. Certains pensent qu'il est essentiel de permettre aux poules d'accéder au parcours avant 18 semaines afin qu'elles puissent s'habituer à sortir assez jeunes et renforcer naturellement leur système immunitaire. D'autres défendent la thèse qu'il est essentiel d'attendre 18 semaines afin que les poules aient développé leur barrière immunitaire liée au programme de vaccination. D'autres encore, pour détourner le problème, souhaitent instaurer un jardin d'hiver pour suppléer au parcours... En Flandre, le débat se porte davantage sur la qualité du parcours en général qu'il faudrait améliorer : « un meilleur aménagement permet d'inciter les poules à mieux l'exploiter ».

La région Wallonne a mis en place une règle pour le parcours des poulettes à partir de 12 semaines.

Cette règle fixe la taille du parcours à 1 m² de parcours/poulette. C'est un premier bon pas, là où dans d'autres régions, rien n'est défini. Beaucoup de questions sont donc actuellement encore sans réponse et nous souhaitons vous questionner via cet article. Quel est votre avis ? Faut-il un parcours pour les poulettes ? A partir de quel âge ? Comment l'aménager ?



3. Poules pondeuses : le nombre de poules par bâtiment

La notion de densité dans le bâtiment est importante quand il s'agit de définir le nombre maximum d'animaux/m² dans une exploitation. Les règles européennes fixent un maximum 6 poules/m² de surface

suite page 16

Dossier du Mois

au sol et 10 poulets/m² avec max 21 kg/m². Certains acteurs tentent de jouer avec les règles afin d'augmenter au maximum la densité de leur bâtiment. Ils exploitent notamment le flou laissé autour des différentes notions, par exemple les distinctions entre les volières multi-étages et l'élevage au sol. Comment définir la surface au sol ? Est-elle égale à la surface utile ? Dans le calcul de la densité, doit-on prendre en compte les étages des volières ou/et la superficie du jardin d'hiver ? Le secteur wallon a conclu que toutes ses notions devraient être mieux définies pour préciser la législation, garantir une densité conforme à l'éthique bio et éviter les distorsions entre acteurs. Nous avons un projet de définition pour ces notions. Toutefois ce serait bien trop long de les évoquer toutes en détails dans cet article. Si vous êtes intéressés, demandez à consulter les comptes rendus des réunions du groupe de travail « volailles bio » auprès de Bénédicte Henrotte - Tel: 081/390.686.

Conclusions

Dans l'année qui vient, nous allons présenter à l'administration le compte rendu de notre travail et organiser avec la FACW une journée d'étude dédiée aux « volailles bio ». Alors, si vous êtes aviculteurs, opérateur du secteur de la volaille, votre avis nous intéresse. N'hésitez pas à nous contacter en réaction à cet article et nous veillerons à tenir compte de celui-ci. Contact : Bénédicte Henrotte, benedicte.henrotte@bioforum.be.



VOTRE COOPÉRATIVE WALLONNE D'ALIMENTS COMPOSÉS



Produit des aliments biologiques

- * Sur un site exclusif :
Contrôle Certisys BE-BIO-01
- * Pour toutes vos spéculations animales
- * Dans la transparence



Commercialise sa gamme d'engrais "ACTIPLANT"

- * Utilisable en agriculture biologique conformément au règlement CE n°834/2007
- * Pour toutes vos cultures
- * Formules : 8/12/0 - 5/7/10 - 10/3/2
- * Choix de conditionnement :
Vrac, Big-Bag, Sacs

SCAR,
À VOS CÔTÉS



RUE DES MARTYRS, 23 À 4650 HERVE
TÉL: 087 67 89 99 - WWW.SCAR.BE

Du nouveau du côté de la législation relative au secteur avicole.

Catherine Colot, FACW1 et Bénédicte Henrotte

1. Nouvelles mesures d'hygiène pour tous les modèles de production

Lorsqu'on parle de toxi-infections alimentaires dues aux salmonelles, on pense au secteur de la volaille qui pour cette problématique, a été longtemps incriminé. Depuis décembre 2011, la législation¹ impose l'absence de toutes salmonelles dans 25 grammes de viande. Depuis 2007, la Belgique oblige la vaccination des poules pondeuses et volailles de multiplication contre salmonella enteritidis et typhimurium dès qu'une exploitation dépasse 200 volailles (Gallus gallus). Un monitoring est également mis en place pour le contrôle des salmonelles zoonotiques. En 2010, un programme renforcé de lutte contre les salmonelles en poulets et dindes a également été adapté². Tous ces nouveaux éléments ont rendu nécessaire l'actualisation de la Qualification sanitaire des volailles³, dont une nouvelle version est parue le 5 octobre 2011. Ce nouveau texte comporte des assouplissements en faveur des exploitations de plus petite taille réalisant de la vente directe. Les règles portant sur la durée de validité de l'analyse salmonelles avant l'abattage devraient prochainement être modifiées (de 3 semaines, passer à 6 semaines) pour les modèles d'élevage de poulets biologiques ou poulets dont la durée d'élevage est supérieure à 81 jours.

2. Bien-être animal dans les systèmes de type intensif

Depuis 1^{er} janvier 2012, les cages utilisées en poules pondeuses doivent être aménagées. Ces nouvelles

cages possèdent une surface plus importante par poule (de 350 cm², on passe à 750 cm²) et sont munies d'équipements spécifiques (nid de ponte, perchoir, aire de grattage) actuellement absents dans les cages conventionnelles (Directive 1999/74/CE⁴). Du changement aussi du côté du poulet standard, la Directive 2007/43/CE⁵ établit de nouvelles normes de densité, de gestion de l'intensité lumineuse et de durée d'éclairage dans les poulaillers. Une densité de base de 33 kg/m² est définie, pouvant aller jusque 39, voire 42 kg/m² si l'éleveur démontre une gestion optimale de son poulailler. Le secteur du poulet biologique (densité max 21 kg/m² en poulet), ni les autres modèles plus extensifs ne sont visés par cette législation.

Notes:

- (1) Portant sur le contrôle des salmonelles et autres agents zoonotiques spécifiques présents dans la chaîne alimentaire (règlement (CE) 2160/2003) et renforcée par le règlement (UE) 1086/2011
- (2) Arrêté Royal du 14/01/2010 modifiant l'arrêté royal du 27/04/2007
- (3) Dès 1998, un cadre spécifique de lutte contre les salmonelles en élevage est mis en place, à savoir la Qualification sanitaire des volailles (Arrêté Royal du 10/08/1998)
- (4) La Belgique a traduit cette directive en Arrêté Royal du 17/10/2005 « établissant les normes minimales relatives à la protection des poules pondeuses ».
- (5) La Belgique a traduit cette directive en Arrêté Royal du 13 juin 2010 « fixant les règles minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande »

Bibliographie : MAGDELAINE P. et RIFFARD C., juin 2010 «Analyse comparée des dynamiques des filières avicoles biologiques au sein de l'union européenne », projet AVIBIO et de FranceAgriMer



Focus sur un type de poulailler : production d'œufs à petite échelle pour vente en « self-service » à la ferme.

Eddy Montignies

Début novembre 2009, Luc Loeckx, éleveur de limousines à Montegnet, décide de faire revivre une partie de son ancien poulailler et de produire des œufs pour une consommation locale. Le projet s'élabore autour de deux objectifs qui sont actuellement atteints :

- assurer un revenu complémentaire avec un minimum d'investissements ;
- amener les gens du village à l'intérieur du poulailler, lieu de rencontre et de dialogue.

Analysons cela de plus près !

D'un point de vue technique.

Luc disposait d'un ancien poulailler toujours en bon état. Il suffisait de l'adapter et de le rafraîchir un peu.

Il installe 90 pondoires, des perchoirs à diverses hauteurs, 2 abreuvoirs et 2 trémies pour l'alimentation (farine). Le sol du poulailler est en partie du caillebotis et du béton. Le parc extérieur est modulable (plusieurs parcelles) afin que les 75 poules puissent disposer d'un parcours enherbé. A ce titre, les poules partagent régulièrement l'espace d'un cheval, de moutons et parfois même de bovins.

Jusque maintenant, aucun traitement n'a été réalisé. Par contre l'agriculteur cueille de la tanaisie et la disperse dans le poulailler pour lutter contre les ectoparasites des poules. Ce moyen semble donner de bons résultats mais il est à affiner.

Un système de vente particulier

Le volet social reste un point très important aux yeux de l'agriculteur. Son système de ramassage et de vente des œufs crée une « activité » dans le village. En effet, ce ne sont pas loin de 25 personnes

par semaine qui viennent ramasser leurs œufs et laissent leur dû dans une petite boîte prévue à cet effet. L'ambiance de notre petit hameau permet de fonctionner en toute confiance : aucun abus n'a été constaté depuis le début. Aux yeux des habitants, l'achat des œufs est l'occasion d'une petite balade. Qui plus est les adultes comme les enfants peuvent observer les poules, ouvrir les pondoires et découvrir les œufs tout en les ramassant. Pour les gens qui sont en villégiature, il s'agit d'une prise de contact avec la ruralité. La clientèle compte aussi des personnes qui viennent des villages voisins mais aussi un groupement d'achat.

A Montegnet, les poules de Luc sont promises à un bel avenir !

D'un point de vue économique

- Total des dépenses annuelles : 3.877 €
(Les bâtiments sont amortis)
- Total des recettes : 4.562,5 €
- Gains : 685,5 € (ou 9.15 €/poule)

CERTISYS

Plus de 25 ans d'expérience en

CONTRÔLE ET CERTIFICATION

en agriculture
et agroalimentaire
biologiques

Plus de 1450
opérateurs belges
contrôlés



Des produits certifiés bio,
un avenir de confiance.

Sur notre site
nouveau rapport
annuel 2011

www.certisys.eu

TEL 081 600 377

CRE étude de taux et modalités d'incorporation de froment, pour une production optimale en poulets de chair bio.

Michel Jacquet
Filière Avicole et Cunicole Wallonne



Les Centres de références et d'expérimentation (CRE) du Ministère de l'Agriculture de la Région wallonne constituent un cadre de soutien aux exploitants qui conçoivent, adoptent, mettent en pratique des techniques originales, innovantes. Les enseignements des essais qui sont effectués dans ce cadre sont susceptibles de bénéficier au développement de l'ensemble du secteur concerné. Le CRE est octroyé pour un an.

Contexte pour l'élevage du poulet biologique

La durée d'élevage du poulet biologique a une répercussion économique notable. En effet, on sait que l'alimentation est le poste de charges le plus important du coût de production. Il représente en général, de l'ordre de 60 % de ce dernier. Or, en passant de 81 jours (règle générale en bio) à 70 jours (si le poulet est à croissance lente, cas courant en région wallonne), l'indice de conversion alimentaire est réduit, de l'ordre de 3,15 à 2,65.

Cependant, il est conditionné au développement de l'utilisation, dans l'alimentation des volailles, de matières premières issues de l'exploitation.

L'objectif du CRE

L'objectif du CRE est d'obtenir des références techniques et économiques susceptibles de servir au développement de la pratique d'incorporation de céréales de l'exploitation et/ou régionales, dans l'aliment des poulets bio : Quel taux d'incorporation de froment appliquer en complément d'un aliment composé dont la for-

mulation est adaptée (teneur en protéines, en matière grasse, ...) ; quelles modalités de distribution (à partir de quel âge, etc.) ; et pour quelle contribution à la réduction du coût de production ? Cette démarche est encouragée par la DGARNE ; elle s'inscrit dans la philosophie du bio.

Le programme d'essais

L'exploitation agréée, entièrement bio, compte deux poulaillers identiques, de 480 m² ; elle permet la

conduite d'essais comparatifs, un bâtiment sert aux essais d'incorporation, l'autre est témoin. Les essais sont programmés sur 4 lots successifs, pour tester, avec répétition, 2 taux d'incorporation de froment. Aujourd'hui, 2 lots sont échus, il est toutefois un peu tôt pour tirer des conclusions, mais nous ne manquerons pas de vous tenir informer des résultats.

L'ÉLEVAGE RESPECTUEUX®
SÉCURISEZ VOTRE ÉLEVAGE :




TECHNIGÎTES® VOLAILLES

+ État sanitaire + Efficacité + Sécurité + Rentabilité

www.pleinairconcept.fr ☎ + 33 473 542 600

Agriculteurs ceci vous intéresse !



Quelques conseils avant la mise à l'herbe et soins préventifs...

8 à 15 jours avant la mise à l'herbe des animaux au printemps, il convient de toujours vérifier l'état sanitaire des animaux – parasites de tous types – et d'utiliser un vermifuge polyvalent si nécessaire.

Une cure de Chlorure de magnésium à 30 gr pour 80 à 100 kg de poids vifs/jours pendant 5 à 7 jours fera grand bien à l'ensemble de votre cheptel.

Disposez en libre-service au pâturage des blocs à lécher riche en magnésium ou condiment 8/21/5 + oligo éléments ou 15/15+5 ou 14/14 + 5. L'idéal étant d'effectuer le mélange vous-même à moindre coût et d'utiliser des matières de première qualité.

Voici une formule à utiliser jusqu'au début juin et que vous pouvez mélanger vous-même : 30 kg de Lithalque H 400 + 20 kg de PLF + 36 kg de sel marin de l'atlantique + 10 kg de chlorure de magnésium + 4 kg de gabolysat.

Disposez également du fourrage en libre-service pendant le plus longtemps possible, quel que soit le type de fourrage, voire de la paille si vous ne disposez de rien d'autres.

Dès que les prairies produisent une pointe d'herbe, effectuer le plus tôt possible la mise à l'herbe des vaches laitières sur les plus grandes parcelles, double ou triple de surface, jusqu'à la production d'herbe en quantité.

Continuez la ration d'hiver au moins un mois. Personnellement, je suis pour le rationnement durant toute la période de pâturage. Concernant les laitières, ce qu'elles mangent en couloir d'alimenta-

tion, elles ne le consomment pas en pâture, mais cela permet d'obtenir une production et une qualité plus importante et régulière.

Entretien des prairies permanentes, temporaires et des céréales.

Le hersage se fera le plus tôt possible en mars mais tenez compte de la météo, de la région où vous vous trouvez et de l'état du sol. Nous recommandons un sur-semis à partir de la mi-mars jusqu'au 10 avril si nécessaire, soit à la herse étrille ou au combiné rotative-semoir et rouleau, afin de réussir un bon lit de semences. La seconde période favorable se fera de juin jusqu'au 1er septembre avant ou après une « bonne » pluie.

Pour ce faire :

- soit Ray-Grass Formica ou Diplo10 kg + 5 kgs- de Féruque élevée Briss ou Elodie + 4 kg de Minette + 2 kg de trèfle Aberdai ou Aran + 2 kg de Trèfles Ladino Régal ou Dawn ou Séminole - soit 1 dose/ha de mélange complet Sencier n° 1.

Pour les prairies permanentes ou temporaires, les apports d'amendements organiques, lisier et compost sont à étendre avant le 20 avril.

N'oubliez pas les apports en PLF pour des raisons sanitaires, d'acidité, d'appétence et d'équi-libre en oligoéléments.

20 à 50 kg de PLF par remorque de fumier AVANT LE COMPOSTAGE ou apport de Lithalcosol magnésien de 100 à 250 kg/ha ou Litophos PK et magnésien de 250 à 350 kg/ha. Sur les prairies ne recevant pas de compost ni de lisier - terres manquant de fertilité - : 300 à

400 kg d'orgamine 7.5.10 + 2.

Céréales semées à l'automne:

Binage si possible à la herse étrille avec apport complet azoté à base de guano : orgamine 7.5.10 + 2 ou 10.5.2+2 à raison de 400 à 500 kg/ha.

1) Voir s'il y a du déchaussement au pois

2) Si déchaussement : roulage obligatoire (terre blanchie)

3) Binage si nécessaire

4) Apport complet azoté à base de guano : ex orgamine 7-5-10 ou 10-5-2

5) Si vous avez une demande, demandez le passage de notre technicien.

ATTENTION AUX FORMES D'AZOTE utilisées au départ de la végétation. Dès le mois de février à avril, les végétaux ont besoin d'azote dont l'assimilation ne peut se faire que sous la forme nitrique, soit une forme de nitrate même naturelle interdite dans le cahier des charges Bio.

La seule forme d'azote qui réponde aux besoins est ammoniacale et est la forme de stockage de l'azote qui est prête à se libérer en forme nitrique dès que les conditions climatiques lui sont favorables.

C'est pour ce faire que les produits sous l'appellation « Orgamine » contiennent une concentration d'azote organique et minérale sous forme ammoniacale contenue dans le guano d'oiseaux d'origine naturelle et autorisé dans le cahier des charges Bio.

Les autres formes d'azote ne servent à rien à cette période-là !

Les deux formules existantes :

Le 10/5/2 + 2 pour les sols riches en potassium

Le 7/5/10 + 2 pour les sols équilibrés et faible en potassium.

Conseils Techniques

Cette formule convient également aux productions fourragères, cultures maraîchères et arboricoles.

Et pour en revenir aux fondements, nous vous proposons de revoir ensemble :

L'action des matières organiques sur la fertilité du sol.

Ces textes sont extraits d'un livre d'agronomie - épuisé aujourd'hui - et dont Michel Sencier s'est inspiré pour construire sa méthode qui promotionne des fermes en polyculture-élevage avec trois objectifs : économique, agronomique et qualitatif.

A- LES TROIS FORMES DE MATIÈRES ORGANIQUES PARTICIPENT ENSEMBLE À LA FERTILISATION

Ces trois formes correspondent aux trois stades de la décomposition des matières organiques :

- Les matières organiques fraîches sont les débris végétaux et animaux qui retournent naturellement au sol ou qu'y apporte l'agriculteur.
- Les « produits transitoires » résultent de la décomposition active de ces matières organiques fraîches.

- Une grande partie de ces produits se trouve sous forme de corps microbiens, de champignons, de la faune du sol et de leurs sécrétions.
- L'humus stable enfin est synthétisé à partir de certains de ces produits transitoires : des éléments carbonés issus principalement de la lignine et de la cellulose oxydée, et des matières azotées à divers stades de décomposition. C'est un mélange complexe de « composés humiques ».

Dans ce qu'il est convenu d'appeler une « terre franche », l'humus stable représente plus de 90 % des matières organiques totales. Mais les quelques 10 % que représentent les matières organiques fraîches et les produits transitoires, jouent dans le sol un rôle sans rapport avec leur faible poids : ce sont elles, plus que l'humus stable, qui servent d'aliment aux microbes du sol, qui constituent leur propre substance.

Or les « amendements humifères », ces débris végétaux variés qu'incorpore au sol l'agriculteur, peuvent sommairement être classés en 2 groupes :

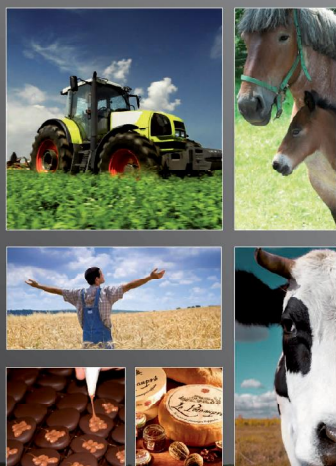
- Les riches en sucres solubles et en azote, qui se décomposent vite. Ils donnent beaucoup de produits transitoires et de corps microbiens, qui disparaissent rapidement, ne laissant derrière eux qu'une quantité d'humus faible ou nulle. Le type en est l'engrais vert incorporé jeune, ou encore les collets de betteraves.
- Les riches en cellulose et en lignine moins riche en azote, qui se décomposent plus lentement. L'humus stable dont ils permettent la synthèse, est plus abondant. Le type en est la paille ou le fumier pailleux.

B- LES MATIÈRES ORGANIQUES AMÉLIORENT LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES DU SOL

1. Elles « granulent » la structure des sols lourds comme celle des sols légers. L'apparition d'une structure grumeleuse, favorable au développement des racines, résulte de l'effet de granulation par les organismes vivants du sol :

- a. Les racines, notamment celles des graminées, divisent à l'infini les moindres parcelles du sol : un seul pied de céréale

Le Hainaut, une terre agricole!



HAINAUT DÉVELOPPEMENT - Cellule Agriculture/Agroalimentaire
Parc scientifique Initialis - boulevard Initialis 22 - 7000 MONS
Ir St. DEBEAUMONT - Tél.: +32 65 342 620 - stephanie.debeaumont@hainaut.be
Dr. Vét. H. BRISMÉE - Tél.: +32 65 342 622 - hubert.brismee@hainaut.be

Président: Gérald MOORTGAT, Député provincial - Directeur: Lionel BONJEAN

www.hainaut-developpement.be



HAINAUT DÉVELOPPEMENT, l'Agence de Développement de l'Économie et de l'Environnement de la Province de Hainaut, acteur de référence en matière de développement durable, offre un ensemble de services destinés aux entreprises, aux pouvoirs locaux, aux écoles, aux citoyens ainsi qu'aux agriculteurs.

Ces services spécifiques répondent à des besoins concrets auxquels veille HAINAUT DÉVELOPPEMENT.

■ Pour les agriculteurs

La Province contribue ainsi au développement de l'image de marque de l'agriculture, à la fois par le soutien des productions artisanales, la valorisation de ces productions, la vulgarisation de la biomasse agricole, la promotion de la filière courte ainsi que par le biais de conseils environnementaux.

Elle incite financièrement l'informatisation des exploitations agricoles, les services de remplacement, les principales foires agricoles, la lutte contre les maladies du bétail.

■ Pour la valorisation des produits du terroir

La Province édite différents guides (bières, fromages, spiritueux).

Elle supervise des présences communes sur des stands collectifs de promotion valorisant la filière courte et l'alimentation durable.

HAINAUT DÉVELOPPEMENT conseille et informe pour la présence en foires et salons.

HAINAUT DÉVELOPPEMENT met sur pied un portail web agroalimentaire reprenant les producteurs hainuyers.

Enfin, cette institution fournit de l'information et de la documentation dans différents domaines comme l'Europe, l'environnement, l'agriculture ainsi que les statistiques socio-économiques.

développe plusieurs centaines de kms de racelles !

- b. La faune du sol : les vers, insectes, acariens, ... divisent les matières organiques et les malaxent avec des particules terreuses en des boulettes fécales et turricules tout en les enrobant de leurs sécrétions mucilagineuses.
- c. Le mycélium des champignons enrobe les agrégats terreux d'un véritable voile.
- d. Les micro-organismes dégradent les matières organiques et sécrètent également des substances collantes.

Il résulte de toutes ces actions un mélange intime de l'argile et de substances humiques, qui assemble les particules terreuses – sables, limons, argile – en agrégats à la fois solides mais bien moins compacts que ceux en forme d'argile seule.

2. Elles stabilisent la structure, donc les sols.

Des agrégats sont stables s'ils restent agrégés lorsque survient la pluie ou l'arrosage. Ils sont instables si l'eau les fait se dissoudre. Or, la stabilité de la structure est la condition essentielle de la lutte contre l'érosion des sols.

- e. L'effet sur la stabilité structurale varie selon le type de manière organique incorporée :
 - i. Les engrais verts ont une action marquée, due à l'intense prolifération biologique qui fait naître leur décomposition: ils produisent des molécules collantes s'apparentant à des sucres, des mucilages mais rapidement dégradables. L'amélioration ne dure que quelques mois.
 - ii. Les pailles, moins fermentescibles et plus riches en lignine, produisant plus d'humus stable, ont un effet moins intense mais plus prolongé. Il en est de même des fumiers pailleux et du compost jeune.
 - iii. Le fumier très décomposé de type compost mûr agira surtout par l'humus stable qu'il apporte, plus que par son action fermentescible. Son action sera faible à court terme, mais très durable.
 - iv. La prairie est réputée pour produire l'amélioration la plus complète sur la stabilité structurale, dans l'immédiat comme à long terme. Cet effet maximal résulte surtout

de l'incorporation parfaite de la matière organique par les millions de racelles et par les micro-organismes qui les entourent.

- f. Cependant l'intensité et la durée de l'amélioration dépendent :
 - i. De l'espèce prairiale : l'effet des graminées, aux racines fasciculées, dépasse beaucoup celui des légumineuses, aux racines pivotantes – qui par ailleurs ont d'autres qualités -;
 - ii. Du mode d'exploitation : le pâturage en période humide limite la descente des racines et donc leur effet bénéfique sur la structure ;
 - iii. Et surtout du mode de destruction de la prairie : le labour enfouit à fond de raie la couche de surface, la plus améliorée, alors qu'une technique sans labour permet à la culture suivante de profiter pleinement de l'amélioration.

3. Les matières organiques améliorent la capacité de rétention en eau du sol, du fait de l'hygroscopie de l'humus, une amélioration particulièrement intéressante dans les sols sableux.

Dans le prochain Itinéraires Bio du mois de mai, nous vous proposerons la suite « Comment les matières organiques améliorent les propriétés physico-chimiques du sol et l'alimentation des plantes ? »

'Si le(s) auteur(s) ou l'éditeur se reconnaissent ou si quelqu'un peut donner une information sur ce livre, nous serions heureux de pouvoir en citer les références et d'ainsi rendre à César ce qui lui appartient.

Conseils Techniques pour les semis de printemps

Orge de printemps : Prestige ou Scarlet 140 à 160 kg/ha

Avoine pure : Albatros ou Ardente 120 à 140 kg/ha

Orge, avoine, pois : orge Prestige 60kg + avoine Albatros 40 kg + pois Assas 20 kg ou pois protéagineux Nitouche 80 kg /ha

Orge, pois protéagineux : orge Prestige 80 kg Pois Bluepunt 100kg ou Pois Nitouche 100kg / ha

Pois pur Bluepunt ou Nitouche 280 kg/ha

Lupin Amiga 200kg/ha + 1 dose d'Inoculum/ha

Féveroles Mélodie 170 à 220 kg/ha

Froment de printemps Triso 150 à 200 kg/ha

Pour plus d'information, vous pouvez venir aux formations de l'UNAB (voir rubrique « Formations ») ou contacter Philippe Loeckx (GSM : 0479/410.299).



SEMOIRS MARAÎCHERS DE PRÉCISION

LE SEMOIR BIO




Fiable
car 100 % mécanique

Précis
même en graines nues et non calibrées

Economique & Pratique
3 à 5 fois moins cher qu'un pneumatique
changement de graines en quelques minutes et sans outil !

SEPEBA EBRA - Les Grès - RN 23 - 49170 St Martin du Fouilloux - France
Tél.: (33) 02 41 68 02 02 - Fax. (33) 02 41 79 83 71 - info@sepeba.fr
www.ebra-semoir.fr

Législation bio et alimentation animale

Muriel Huybrechts
Bénédicte Henrotte



Il n'est pas toujours facile de se retrouver dans les réglementations qu'elles soient européennes, nationales ou régionales; l'agriculture se distinguant par de nombreuses particularités, cette rubrique a pour but de vous aider à mieux les saisir.

L'article 43 du règlement 889/2008 prévoit la possibilité d'utiliser 5% d'aliments non biologiques pour les monogastriques jusqu'au 31 décembre 2011. La Commission a marqué son accord de postposer cette échéance sans toutefois parvenir à publier le texte juridique dans les temps. Le ministère wallon a donc envoyé un courrier à l'attention des organismes de contrôle pour leur permettre de ne pas sanctionner les opérateurs qui appliquent déjà les nouvelles règles (voir ci-dessous).

Pourquoi cette prolongation? La fin de cette dérogation mettait un grand nombre d'acteurs du secteur en difficulté. La Commission a donc marqué son accord pour une prolongation de 3 ans de cette mesure mais limitée aux aliments protéiques. Cette autorisation sera reprise explicitement dans un règlement modifiant le règlement 889/2008 dont la publication est prévue au printemps 2012 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012.

En Wallonie, le ministère insiste depuis plusieurs années pour que le secteur se prépare à ces changements programmés de la réglementation et ainsi éviter les dérogations par manque de disponibilité notamment des céréales bio. Les gestionnaires d'ateliers de volaille doivent organiser leur approvisionnement en matières premières

idéalement en les produisant sur l'exploitation même ou à défaut en achetant (éventuellement via un fabricant d'aliments) à d'autres agriculteurs établis dans un rayon de 300 km.

Dans le futur nouveau règlement, la notion de « régionalité » de l'alimentation sera plus détaillée sans toutefois inclure une définition précise du terme « région ».

Pour les herbivores, le pourcentage d'ingrédients issus de l'exploitation même ou, en cas d'impossibilité, d'origine régionale a été fixé à 60%, c'est-à-dire une augmentation de 10% par rapport au texte actuel. Attention néanmoins, le texte ne semble plus autoriser le producteur à recourir aux services d'un fabricant d'aliments pour le pourcentage cité ci-dessus mais seulement à d'autres exploitations bio de la même région !

Pour les monogastriques, le pourcentage d'ingrédients issus de l'exploitation même ou, en cas d'impossibilité, d'origine régionale a été fixé à 20% (contre 50% précédemment, interprétation du ministère de la Région wallonne). Ces aliments peuvent être produits en collaboration avec d'autres exploitations bio ou des fabricants d'aliments de la même région.

EVO



GAMME AGRICULTURE BIOLOGIQUE

A- CHAULAGE :

- CARLI 95 Carbonate de Calcium V.N. 50
- CARLIMIDE Carbonate de Calcium V.N. 35, Humidité 20%.
- CARLIGRAN Dolomie granulée.
- CARLIACTIF bio Carbonate de Calcium et Vinasse.
- AMECAL Carbonate de Calcium + kiésérite.

B- ENGRAIS :

- 0.13.6 + 4 + 12 Kaïnite et phosphate naturel.
- 0.12.16 + 6 Phosphate naturel et Patentkali
- 0.12.10 + 3 Phosphate naturel, kaïnite et Patentkali
- 4.7.15 Farine d'Os et vinasse
- 10.3.3 Farine de pois et poudre d'os
- Tourteaux de Neem.
- VITAMON
- ZYMOSTIM : Engrais Foliaire.

MONSEU

Nutrition animale & végétale

Distributeur - Verdelier - Verteiler: ETS. MONSEU S.A.

Rue Baronne Lemonnier, 122 - B 5580 Lavaux-Ste-Anne
Tél. 084/38 83 09 - Fax. 084/38 95 78

www.monseu.be



Avec Nature & Progrès, les producteurs sèment leur autonomie

Sophie Maerckx



Début janvier, Nature & Progrès lançait son thème d'année en proposant aux maraîchers une journée d'information sur l'auto-production de semences maraîchères. Réalisée en partenariat avec Semaines, cette journée a obtenu un franc succès : près de 40 participants se sont rassemblés à la ferme du Château à Boninne pour suivre cette journée d'information.

Au programme : introduction à la législation en vigueur pour la production de semences maraîchères, présentation de l'entreprise semencière Semaines, explication des principes et étapes de production de semences et enfin échanges entre producteurs.

L'affluence à cette journée de formation témoigne du vif intérêt des maraîchers pour la production de leurs semences et, au-delà de ça, pour les techniques leur permettant d'acquérir davantage d'autonomie.

Parmi les motivations soulevées pour faire leurs semences à la ferme, les producteurs citent la volonté d'avoir des semences adaptées à leur terroir, une diversification de leurs activités, des revenus complémentaires ou des économies réalisées grâce à la réduction des achats de semences. La production et l'échange de leur semences leur permet en effet d'être indépendants des entreprises semencières ne proposant que des semences standardisées et de développer des dynamiques d'échanges avec d'autres producteurs en dehors du cadre

économique marchand.

Les défis sont cependant nombreux pour le producteur qui souhaite réaliser ses propres semences ! Comme l'a souligné Catherine Andrianne de Semaines, notre formatrice du jour, il y a tout d'abord le nouveau cadre légal européen, actuellement en transcription dans le droit belge, qui malgré sa volonté initiale de protection de la biodiversité, pose des conditions supplémentaires pour la production et la commercialisation des variétés de conservation et qui va probablement rencontrer une série de difficultés dans sa mise en œuvre. Nature & Progrès suit cette affaire de près !

Des repères sont nécessaires pour permettre aux maraîchers de produire une semence de qualité, adaptée à leurs conditions locales de production

Un second challenge réside dans l'acquisition des connaissances et du matériel nécessaires à la production de semences de qualité. Le désir d'en apprendre davantage sur les bonnes pratiques de multiplication ou de sélection manifestés par les maraîchers témoigne de l'intérêt essentiel de cette formation pour les producteurs de Wallonie ! Pour faire une semence de qualité, le maraîcher ne peut se contenter de sa bonne volonté et de regarder ses portes-graines pousser !

Chaque famille de légumes nécessite des soins particuliers dans sa production, mais aussi dans la récolte des graines qu'elles forment et une vigilance régulière doit être portée pour que ne poussent que les plantes conformes au type qu'on souhaite cultiver.

De surcroît, la culture de portes-graines nécessite du temps et des surfaces assez importantes : des distances de plantation doivent être respectées pour permettre à la plante de monter correctement en graines et des distances d'isolement sont à prévoir pour les plantes allogames, afin d'éviter que celles-ci ne s'hybrident.

Dans le cas de plantes bisannuelles comme les carottes, il faut en outre prévoir les installations de stockage qui permettront de stocker les plantes avant leur transplantation au printemps. Une fois la graine formée, elle doit encore être récoltée, séchée, nettoyée et triée, afin de ne conserver que les semences bien pleines qui germeront une fois plantée. Chaque étape de production comporte donc ses propres difficultés ! Et des repères sont nécessaires pour permettre aux maraîchers de produire une semence de qualité, adaptée à leurs conditions locales de production.

suite page 24

Focus "Evènements"

Cette journée, riche en discussions, a ouvert de nouvelles opportunités aux producteurs qui y ont participé. Deux groupements de travail de producteurs se sont constitués avec une volonté de déboucher sur davantage d'échanges entre producteurs et de qualité dans les semences qu'ils utilisent.

Le premier groupe de producteurs s'est penché sur la mise en œuvre d'un groupement d'échanges de semences et de conseils entre maraîchers. L'objectif de ce groupe est multiple : dans un premier temps, il s'agira de faire l'état des besoins et des possibilités de production de chacun en matière de semences, dans un second temps le groupe mettra sur pied les conditions nécessaires au bon fonctionnement du groupe (système de garantie participatif pour veiller au respect des bonnes pratiques de production de semences, équité au niveau du temps de travail, mise en commun d'outillage,...). En ligne de fond de cette discussion, il est apparu que la motivation de ces producteurs est double : d'une

part réduire les coûts d'achat de semence en privilégiant des rapports basés sur l'échange et non sur l'argent, d'autre part augmenter leur autonomie en se réappropriant le travail de production dans le but d'avoir des semences adaptées à leur territoire.

Le second groupe s'est intéressé aux possibilités de diversification offertes par la production de semences sous contrat avec une entreprise semencière, en l'occurrence Semailles. Les échanges ont porté sur les nouveaux débouchés qu'offrent cette production de semences ainsi que les modalités pratiques liées à celle-ci (type de contrat, calendrier, matériel,...). Les accords entre producteurs et l'entreprise semencière ont pour objectif d'être des échanges win-win : à partir de la semence de base distribuées par Semailles et de son soutien technique et matériel, les maraîchers certifiés bio pourront acquérir un savoir-faire en production de semences et diversifier leur revenu ; Semailles de son côté pourra commercialiser

des semences qu'elle n'aurait pas pu cultiver elle-même, faute de place.

Cette première journée autour des semences fut donc une réussite ! Mais ce n'est pas fini ! D'autres journées de formation et réunions des groupements de producteurs permettront de rendre encore plus concrets les différents projets lancés ce jour-là. Des modules spécifiques par famille botanique de légumes sont d'ores et déjà prévus pour les participants lors de sept journées, de juin à octobre 2012 ! Plus d'info dans les prochains numéros d'Itinéraires Bio !

O.P.A.

Office Provincial Agricole

SERVICE COMPTABILITÉ DE GESTION



Comptabilités
Conseils
de gestion




Dossiers ISA/AIDA
(aide à l'investissement)

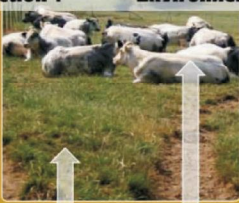
SERVICE LABORATOIRE

La bonne dose ?

Quelle qualité ?



Production ? Environnement ?



Le sol adéquat ? La ration ad-hoc ?

SERVICE AGRONOMIQUE

Quelle variété ?



Quelle diversification ?



Quel fourrage ?



Quel potager ?



Des questions ?

Tout commence par une bonne ANALYSE...

...et finit par un bon CONSEIL

Tél.: 081 77 68 16
office.agricole@province.namur.be





BioForum
WALLONIE

Salon BioFach 2012

Nicolas Luburić



Le salon international BioFach s'est déroulé du 14 au 20 février dernier à Nürnberg en Allemagne. Ce salon des professionnels du bio est le plus important d'Europe avec 2.420 exposants de 130 pays drainant plus de 40.000 visiteurs sur les 5 jours d'exposition. Ce salon fait partie des plus grands salons mondiaux du bio, il est à la fois un lieu de rencontre mais aussi d'échanges et de débats. Des conférences de grande ampleur sont organisées parallèlement aux contacts commerciaux réalisés sur les stands.

Cette année la reconnaissance du label bio européen avec le label américain NOP fut l'un des points forts du salon. En effet le 15 février au cours du salon et après de nombreuses années de discussion et de pré-annonces, Dacian Ciolos, commissaire européen chargé de l'Agriculture et du développement rural et Kathleen Merrigan, Deputy Secretary du département américain de l'agriculture (USDA), signèrent une reconnaissance mutuelle entre les deux plus grands marchés mondiaux d'alimentation bio. Itinéraires Bio reviendra plus en détail sur cette reconnaissance dans un de ses prochains numéros.

BioForum Wallonie était présent cette année encore avec un stand dans le hall 1. Ce fut l'occasion de présenter les activités de la coupole régionale du bio à l'échelle internationale mais aussi de ren-

contrer les acteurs belges et étrangers du bio et de permettre à nos permanents de s'informer des tendances actuelles de la branche. L'équipe a notamment pu assister à des conférences sur l'évolution du marché au sein de l'ensemble des secteurs d'activités du bio (marché alimentaire, certification, cosmétiques, etc). Le salon fut également l'occasion de rencontrer les opérateurs adhérents aux labels Eco-garantie et Biogarantie gérés par BioForum Wallonie et Vlaanderen.

**« Vous m'avez
fait découvrir
des produits
exceptionnels ! »
déclara
spontanément
une distributrice
française**

BioForum Wallonie via son département développement de filière avait choisi cette année de donner l'occasion à trois opérateurs de pouvoir mettre en évidence leurs produits. Étaient présents sur notre stand : Cédric Dumont de Chas-sart en tant que producteur de légumes et plus particulièrement de poireaux, l'entreprise « Five Stars Food », spécialisée en produits alimentaires liquides frais proposant des soupes, jus, tapenades, humus et confits et « Les Trois Petits Fours »

avec sa gamme de pâtisseries salées et sucrées.

suite page 26

JHP Paul
HOFFER
Houe Rotative

■ Machine portée arrière

■ Largeur de travail
de 3 à 9.60m

■ Éléments Yetter,
écartement de
roue 90mm montées
chacune sur bras
indépendant

■ Travail rapide:
12 à 18 km/h



37, Route Carspach - 68130 ALTKIRCH
Tél. 06.08.99.41.12 - Fax. 03.89.08.80.81
www.houe-rotative.com

Focus « Evènements »

Cédric Dumont de Chassart, accompagné de son épouse, s'était déplacé deux jours sur le salon :



« C'est l'occasion de lier des contacts mais aussi de me faire connaître, je suis le seul producteur wallon présent sur BioFach » nous confia-t-il.

L'accueil des visiteurs professionnels fut excellente :

« Vous m'avez fait découvrir des produits exceptionnels ! » déclara spontanément une distributrice française après avoir dégusté le Pasteis de nata des Trois Petits Fours et le jus frais pomme-basilic de Five Stars Food. Au-delà de cet exemple les nombreux contacts établis furent extrêmement élogieux sur la qualité et le goût des produits bio wallons.

La mise en avant d'opérateurs wallons sur le stand de BioForum Wallonie permet aux opérateurs

producteurs ou transformateurs de se faire connaître sur un salon à portée internationale. BioFach constitue un tremplin et une vitrine dont la portée dépasse de très loin le marché allemand. Les nombreux contacts liés lors du salon démontrent ces faits. L'impact global d'une présence sur ce salon est positif pour le secteur bio wallon et plus spécifiquement pour les opérateurs présents.

Le salon fut également l'occasion de présenter aux opérateurs belges le « groupe transformateurs – distributeurs » de BioForum et les avantages dont peuvent bénéficier ses membres. N'hésitez pas à prendre contact avec BioForum Wallonie à ce sujet.

Le bilan fut donc globalement très positif pour cette édition 2012.

Par sa présence sur ce salon, BioForum Wallonie réaffirme son rôle de coupole et de représentant de l'ensemble du secteur bio wallon.

BioForum Wallonie présentera à nouveau un stand en 2013, nous invitons les opérateurs intéressés par une présence sur notre stand à prendre contact avec le département développement de filière (au 081/390.692 ou nicolas.luburic@bioforum.be).

Passer au bio : c'est maintenant !



Vous vous posez les questions suivantes ? Nous y répondons :

Quelle est la date limite pour vous affilier pour la certification bio ?

Le 31 mars 2012

Comment vous affilier ?

En complétant le formulaire de notification des activités que vous pouvez obtenir sur simple demande chez Quality Partner ou en le téléchargeant sur notre site web.

Qu'est ce que la notification ?

C'est la déclaration de vos activités associée à la signature du contrat. La date de notification constitue le point de départ de votre période de conversion.

Combien ça coûte ?

Les tarifs sont proportionnels à la taille de votre exploitation et à sa diversité. Ces tarifs s'entendent hors T.V.A. et couvrent les frais de contrôle, les frais de déplacements et d'analyse. Nos tarifs peuvent être téléchargés sur notre site web ou obtenus sur simple demande.

C'est vrai que je dois m'engager pour 5 ans ?

Pour percevoir les primes "bio" vous devez engager vos terres pour 5 ans. Toutes les exceptions liées à la durée sont à voir avec le département des aides de la Région wallonne.

A combien s'élèvent les primes bio ?

Le fait de convertir votre exploitation en bio vous donne droit à des primes. Une sur-prime est prévue les 2 premières années (période de conversion). Le montant de celle-ci peut être obtenu sur simple demande.

Et après ?

Après la période de conversion, vous pourrez valoriser vos produits en faisant référence au mode de production biologique.

Qui est Quality Partner ?

Nous sommes votre spécialiste de l'audit combiné, c'est-à-dire que nous auditons en même temps l'ensemble de vos cahiers des charges (bio, Codiplan, vegaplan, Belplume, Meritus, certus,...) ... gain de temps et d'argent !

Contactez-nous dès aujourd'hui !

www.quality-partner.be
ou 04/240 75 00
ou bio@quality-partner.be

Passer au Bio avant le 31 mars !



QUALITY PARTNER

Organisme certificateur pour le secteur agricole

- Certification de toutes vos productions en un seul audit : QFL, Meritus, Certus, Belplume, GIQF-vegaplan, Codiplan, guide sectoriel,...
- Certification Bio : organisme agréé sur toute la Belgique





Reflexions (im)pertinentes du mois

André et Michèle Deflandre

Photo : Pierre Melon

Le VERDISSEMENT de la Politique Agricole Commune ! Monstre du Loch Ness ou flop magistral ? Si les intentions et la volonté du Commissaire Dacian Ciolos étaient de réorienter la politique agricole vers plus de biodiversité, vers une production qui respecte le sol, la plante, l'animal et, par là même, l'homme, force est de constater que les « lobbys ou groupes de pression » les ont réduits à pratiquement rien. Il ne resterait que sept pourcent d'infrastructure écologique et encore, il convient d'en étudier les modalités pratiques. Bref, c'est à nouveau, comme l'a démontré le développement de l'Agriculture Biologique, par la base qu'il faut commencer. C'est à nous d'agir. Nous sommes nombreux à avoir constaté les dégâts en prairie dus à la prolifération de rongeurs l'automne dernier.

C'est avec plaisir qu'André Deflandre s'est mis dans la peau d'une chouette pour nous sensibiliser à l'habitat de ce rapace si utile.



Un agriculteur bio qui propose à la chouette chevêche de se présenter, de montrer son utilité et également, de vous demander un petit coup de main, cela ne se refuse pas ...

Je me présente à vous rapidement car rien que mon nom, je le dois à la déesse grecque Athéna : déesse

de la guerre, de la sagesse et de l'intelligence. C'est vous dire ma longue histoire 8

Je suis de petite taille (environ 23 cm), ronde et trapue (180-220g). Mes yeux sont jaunes sous des sourcils blancs froncés. Mon plumage est gris-brun, tacheté de blanc. Mon poitrail est blanchâtre avec de larges stries gris-brun. J'ai une envergure d'environ 55 cm.

En fait, je suis la plus diurne des rapaces nocturnes. Je suis souvent active le jour et me pose bas dans les arbres. Vous pouvez aussi m'observer en fin de journée, posée sur un poteau télégraphique ou de clôture, sur le toit d'une grange ou sur une cheminée.

Dérangée, je ne vole que sur une courte distance d'un vol nettement onduleux. Inquiète, je me dresse et effectue des flexions nerveuses. Mon chant est un « coû » répété régulièrement, un peu étiré et plaintif.

Je chasse beaucoup d'insectes, de vers de terre et de petits mammifères. Surtout des campagnols, mais également des souris, mulots, musaraignes et plus rarement de petits passereaux.

C'est maintenant, que vous allez comprendre pourquoi je me présente à vous ... nous sommes voisins.

Et oui, j'aime les bocages où l'on peut me rencontrer un peu partout, surtout ceux situés à proximité de cultures et de prairies. J'aime les milieux ouverts et cultivés comme les vergers où je niche dans les cavités de vieux arbres.

Mais voilà ! Si j'étais assez abondante au début du siècle dernier,



actuellement, ma situation est assez préoccupante.

Alors bien sûr, beaucoup de menaces pèsent sur moi : le trafic routier, la fouine, le chat, l'épervier ... Il m'arrive aussi d'avoir quelques accidents : me faire piéger dans des creux de cheminées, me noyer dans les abreuvoirs du bétail ...

Mais la principale raison de mon déclin est incontestablement la perte de mon habitat par une urbanisation galopante et par la modification des pratiques agricoles : suppression des rangées d'arbres, des vergers. Le milieu s'est appauvri par les arbres abattus et les ruines rénovées.

Les traitements chimiques en agriculture sont également responsables de ma régression car ils font disparaître les gros insectes dont je me nourris. Conséquence néfaste sur la chaîne alimentaire...

Mais bon, j'arrête de me plaindre ! Vous pouvez aider à ma protection : quelques lattes de bois, quelques clous, un marteau ... Et un bon plan nichoir pour ne pas se tromper dans les dimensions dont j'ai besoin ... Et hop ! Me voilà, avec un nouvel habitat posé en milieu favorable.



Formations AVRIL 2012

Gestion de l'herbe et des plantes fourragères :

- La gestion de l'herbe de mars à octobre suivant le climat, gestion de pâturage de A à Z,
- Stade et qualité de récolte des fourrages en fonction de l'élevage
- Technique de récolte des fourrages en fonction de la pluviométrie, matériel adéquat, coût, étude de la production, durée et polyvalence.
- Etat des cultures
- Technique et date des semis, choix des prairies permanentes et temporaires.
- État sanitaire des animaux.

Mardi 24 avril

Denis Clause Rue de Clermont, 9 à 5650 Castillon
Tél.: 071/633.075

Mercredi 25 avril

Pierre Pirson Rue des Crutins, 165A à 5550 Sugny
Tél.: 0472/245.310

Jeudi 26 avril

Luc Lamberty Moulin, 126 à 6692 Petit-Thier
Tél.: 0474/306.713

Vendredi 27 avril

Philippe Loeckx Le Quesniau, 9 à 7870 Montignies-les-Lens
Tél.: 0479/410.299



Pour rappel, nos formations suivent la vie et le cycle d'une ferme tout au long de l'année.

Chaque rencontre est adaptée en fonction de la région : Ardennes - Hainaut - Condroz - Gaume - région herbagère liégeoise et germanophone, et est répétée quatre fois sur la semaine. Un agriculteur différent nous accueille lors de chaque module.

L'exposé en salle est suivi par une visite de la ferme accueillante. Une formation se répartit en 2 réunions : la principale qui précède la période de mise en œuvre des techniques et la réunion de rappel. Cette réunion de rappel permet de faire le point au moment du travail effectué.

Cette organisation permet d'assurer un revenu économique et de réactualiser les conseils en fonction des conditions climatologiques et de terrain.

Accueil des participants et présentation de la ferme par l'agriculteur. Visite de terrain, élevage, céréales, fourrage, matériel agricole, suivant l'organisation de la ferme.

S'en suivent des questions-réponses et divers échanges et tout le monde se quitte en fonction de ses propres obligations aux alentours de 17h.

Ets FAST CARLIER
Produits Bio pour l'Agriculture

Amendements du sol

Engrais bio

- Orgamine 10 -5 -2 + 2 MgO
- Orgamine 7 -5 -10 +2 MgO
- De fond 0 -6 -12 + 4 + Algues
- Farine de viande 9-5-0

Litière Bio

- Assèche les litières
- Moins d'ammoniaque dans l'étable
- Meilleure santé des animaux
- On utilise moins de paille
- Lithalgosol PLF : algues + phosphate naturel + bactérie + oligoéléments
- Super litière : lithalgosol + essences d'eucalyptus

Aliments Animaux Bio

Aliments simples :

Orge, épeautre, avoine, triticales, Féveroles, pois, maïs, tourteau de soja, Tourteau de tournesol

Aliments composés vaches, jeunes bovins, porcs, volaille

On peut travailler à la carte, c'est vous qui décidez

Condiment minéraux Bio

- Sels minéraux Bio
- Blocs à lécher
- Sel marin
- Algues marines
- Magnésie, cuivre, sélénium
- Huile de foie de morue

Semences céréales BIO

- Céréales
- Fourragères

Rue des Déportés 24-6120 JAMIOULX
Tél. 071/21 31 73-Fax 071/21 61 85
Suivi technique Dominique Hannoteau - 0498 / 92 01 83

28

Print gemaakt via Adobe Print Engine / Job Name = 116105_BIO_03 / Separation = Black / Cyan / Magenta / Yellow /



Du 20 au 22 avril 2012

Invitation aux producteurs bio wallons à Valériane Bruxelles-Brussel !

Pour Valériane Bruxelles-Brussel, Nature & Progrès et ses partenaires mettent les petits plats dans les grands ! Spécialement dédié à la gastronomie bio, le salon du bio et de l'écologie de Bruxelles fera la part belle aux producteurs et à leurs produits, du 20 au 22 avril : Invitation aux producteurs wallons à Tour & Taxis. Nature & Progrès, Velt, BioForum Wallonie, BioForum Vlaanderen et VIBE vous concoctent un événement riche en saveurs et en diversité, avec le soutien des Ministres Huytebroeck et Di Antonio !



Parmi les curiosités de cette seconde édition, il y aura le marché champêtre qui assurera une visibilité maximale aux producteurs tout en leur permettant de développer des contacts avec le grand public, mais aussi avec les responsables de collectivités, lors de l'Apéro des cuisines bio, le vendredi 20 avril de 14h30 à 19h (voir encadré ci-dessous) !

Grâce au soutien du Ministre Carlo Di Antonio et de l'APAQ-W, nous invitons les producteurs à participer à Valériane Bruxelles-Brussel en prenant un stand à des conditions tarifaires très intéressantes ! Pour le prix du droit d'inscription (200€ pour les producteurs belges ; 150 € pour les signataires de la charte Nature & Progrès), vous bénéficierez d'un stand monté de 12m² au sein du marché champêtre des producteurs et transformateurs, des supports de promotion présentant votre activité et vos produits (affiche A2 et flyers) ainsi que de 25 entrées gratuites à distribuer autour de vous. Les organisateurs mettent en outre des comptoirs frigos à la disposition des exposants proposant des produits frais (maximum 1 par stand ; ces comptoirs ont une réserve de froid). Les extra's (raccordement électrique, raccordement à l'eau,...) resteront à votre charge. Il est possible de prendre un stand commun avec d'autres producteurs, pour autant que celui-ci soit occupé les trois jours. Par ailleurs, de nombreuses activités gourmandes (dégustations, ateliers culinaires,...) seront proposées aux visiteurs lors de ces 3 jours de salon. Nous souhaitons vivement que les produits qui seront utilisés lors de ces animations soient achetés en priorité aux producteurs et transformateurs présents sur le marché. Cela permettra une promotion supplémentaire de vos produits !

Pour vous inscrire, vous pouvez prendre contact avec Julie Lombé ou Sophie Maerckx, par mail (valeriane.bruxelles@valeriane.be) ou par téléphone (081/323.069) avant le 1^{er} avril 2012.

Au plaisir de vous voir à Valériane Bruxelles-Brussel 2012 !

Le vendredi 20 avril, de 14h30 à 19h L'Apéro des cuisines bio à Valériane Bruxelles - Tour & Taxis

Pour la seconde édition de Valériane Bruxelles, BioForum Wallonie et BioForum Vlaanderen s'harmonisent avec Nature & Progrès et Velt pour le lancement de « L'Apéro des Cuisines Bio ».

Cet apéro, c'est l'occasion de se rencontrer entre fournisseurs adaptés aux besoins des restaurants et cuisines de collectivités. C'est également la possibilité de découvrir les projets et astuces d'insertion de produits bio et d'une alimentation durable en cuisine privée ou publique. Enfin, c'est le moment idéal pour comprendre le fonctionnement de la certification pour le secteur de la restauration.

Concrètement, les fournisseurs seront présents sur le salon Valériane dès 14h30 le vendredi 20 avril. A partir de 16h30 aura lieu la conférence destinée aux cuisines et futures cuisines bio. Nous clôturerons cet apéro par un parcours sur le salon et une dégustation de produits locaux bio.

N'hésitez pas à nous contacter en tant que fournisseur pour être présent sur le salon le vendredi 20 ou en tant que lieu de restauration pour obtenir une entrée gratuite pour l'apéro des cuisines bio : Noémie Dekoninck – chargée de mission restauration collective - 081/390.693 - noemie.dekoninck@bioforum.be



Le week-end des 5 et 6 mai

Agricharme Bio à la ferme de Nicolas Herman

La Province de Liège organise un Agricharme Bio à la ferme de Nicolas Herman à Moulin du Ruy, 27 à STOU MONT (Ardennes liégeoises). Animations, petits marchés bio, restauration et visite de la ferme.
Rens.: 0497/128 476.

Du 17 au 21 mai 2012

Foire Ecobio à Colmar en Alsace

Cette année l'agriculture biologique belge est mise à l'honneur à la foire Ecobio de Colmar ! A cette occasion, les organisateurs ont sollicité les producteurs belges à venir présenter leurs produits ainsi qu'à expliquer leurs modes de production. Luc Schuitten, architecte Belge sera présent pour parler de son travail. Chaque année, Ecobio regroupe plus de 500 exposants et accueille pas moins de 50.000 visiteurs.

Plus d'infos : <http://www.foireecobioalsace.fr>

Juin 2012

18^{ème} édition du concours du « Coq de cristal »

Organisé conjointement par l'APAQ-W et l'ACW, le « Coq de cristal » récompense les meilleurs produits de bouches agricoles et artisanaux. Ce concours met à l'honneur uniquement les productions peu ou pas transformées et s'adresse aux entreprises artisanales (maximum cinq employés).

Les catégories retenues sont :

Produits laitiers

- Fromage au lait de vache, à pâte molle, croûte fleurie, non aromatisé
- Fromage frais au lait de vache, aux fines herbes (sans ail)
- Crottin au lait de chèvre nature

Produits à base de viande

- Bœuf : Côte à l'os
- Porc : Côte au spiringue
- Boudin noir nature (catégorie ouverte aux artisans bouchers)

Autres produits

- Foie gras de canard entier nature, cuit au torchon.
- Escargots au court bouillon
- Jus de pomme (100 %) filtré

Plus d'informations sur le concours et les modalités d'inscription sur www.apaqw.be ou par téléphone au 081/331.700 (APAQ-W) ou au 081/627.458 (ACW).

Du 2 au 10 juin 2012

La Semaine bio aura lieu partout en Belgique.

Avec le thème «Bio à croquer, près de chez vous !», cette huitième édition mettra au centre de l'attention le goût et les saveurs des produits bio locaux.

Au programme : balades gustatives à vélo, ateliers culinaires, dégustations... mais aussi portes ouvertes, visites de fermes, conférences, et autres animations seront organisées!

Nous recherchons encore des associations et acteurs du secteur désireux de prendre part à la Semaine bio !

Intéressé ? Il y a deux manières d'y participer :

1. vous pouvez organiser une activité au sein votre établissement, il peut s'agir de la mise en place d'une visite, d'une démonstration, d'une dégustation, de portes ouvertes,...
2. Vous pouvez aussi participer à l'événement phare qui sera organisé dans votre province. Cet événement met en valeur un grand nombre d'acteurs d'une même province dans un même endroit, ce qui permet au public de découvrir en un seul lieu la richesse du bio.

Intéressé ? Contactez Stéphanie Chavagne, 081/390.688 ou par email chavagne@bioforum.be

Clôture des inscriptions le 5 avril !





Les débuts du BIO en 1988, un projet qui dure à l'Arsenal !

Noémie Dekoninck et
Frédérique Hellin

Nouvelles des régions

BioForum
WALLONIE

Le projet d'intégration de produits BIO a débuté à l'Arsenal en 1988 avec un restaurant dédié au nouveau concept : « La Chaîne Verte ». L'objectif poursuivi était d'avoir des repas alternatifs, de qualité et sans viande. Monsieur Lengellé, initiateur du projet et gestionnaire de l'Arsenal, a tiré son inspiration d'un projet de l'institut Pasteur à Lille dont la cuisine était à l'époque gérée par Sodexo. L'institut Pasteur avait, à l'époque, publié le « Guide des menus alternatifs » dont l'objectif était de partir de menu fortement apprécié par les convives, de types : pizza, spaghetti... mais de diminuer voir remplacer les protéines animales par d'autres aliments afin de proposer un repas complet équilibré et végétarien. L'Arsenal s'est alors emparé du projet pour l'un de ses restaurants, « La Chaîne Verte », et y a intégré des produits BIO

L'Arsenal sert en moyenne 300 repas tous les jours de la semaine sur l'heure du midi, dont 50 à la Cafétéria, 180 au Restos et 80 à la « Chaîne Verte ». Mr Lengellé met aussi un point d'honneur à intégrer des produits BIO dans les autres restaurants que la Chaîne Verte. Toutes les semaines dans l'un des restos est proposé un plat 100% bio.

Cela fait maintenant 24 ans et la « Chaîne Verte » n'a pas changé ! Ils proposent des plats 100% BIO et végétariens. Le public a légèrement évolué et est aujourd'hui constitué principalement du personnel de l'université, de retraités, du personnel de la cuisine, d'étudiants et de quelques externes

qui peuvent venir manger sur leur temps de midi.

La philosophie du restaurant est de proposer et non d'imposer. En d'autres termes, ils continuent de proposer des produits conventionnels face à un large choix de produits BIO et durables. L'objectif étant de satisfaire l'ensemble de sa clientèle mais aussi de l'initier petit à petit à l'alimentation durable.

Concernant leur approvisionnement, Mr Lengellé déclare : « *Nous choisissons nos produits et nos fournisseurs selon un système de spirale en partant de Namur et en s'écartant sur la Wallonie, la Belgique et enfin la Hollande et l'Europe de l'ouest. Nous choisissons des produits de proximité, de saison et éthique et dès que c'est possible bio.* »

Les Fournisseurs de l'Arsenal en produits bio sont les suivants :

- Biofresh
- Agribio
- VinoMundo
- PQA
- Brasserie Caracole

Le personnel n'a pas été formé et n'est pas fortement sensibilisé à la démarche. Cependant les cuisiniers se plaisent à travailler des produits de qualité tant dans la texture que dans le goût.

Depuis un an il existe à l'Arsenal une Commission de développement durable pour l'école, cela permet de questionner la démarche dans son ensemble (ex : produits d'entretien, aliments...). Mr Lengellé n'a jamais été vrai-

ment soutenu dans sa démarche mais n'a pas subi de gros freins. Il a pu mettre en place ce projet petit à petit et de façon durable. Espérons que ses successeurs continueront dans ce sens avec l'appui de cette nouvelle Commission.



**molens - moulins
DEDOBBELEER**

**le numéro 1 en
alimentation animale
biologique**

Pour tous les animaux (bovins, porcs, volailles, ovins, caprins, équidés,...)

Calcul de rations

Condiments minéraux

Aliments complets ou mélange de matières premières

Achat de céréales panifiables, fourragères et en reconversion

Conseils de diversifications

Moulins Dedobbeleer
Graankaai - 1500 Halle
Tel : 02/356.50.12.
Fax : 02/356.93.55.
info@dedobbeleermills.be



Un nouveau p'tit marché... bio et paysan !

Catherine Tellier



Philippe et Marie-Lou ont posé leurs valises à l'ancienne gare de Solre-St-Géry. Dans ces valises, des graines et des projets. Graines pour des légumes, des fleurs à manger, des herbes aromatiques, des petits fruits... D'abord pour manger, puis pour partager à la fois idées et produits transformés. Côté projets, ils pressent des fruits à l'automne, partagent les boutures, semences récoltées et jeunes plants au printemps et font goûter leur pétillant de sureau tout l'été.

A partir du vendredi 13 avril, avec des producteurs bio, des paysans transformateurs et des artisans des alentours, ils organisent un marché, les 2èmes vendredis du mois, d'avril à septembre. Pour remplir le panier des mangeurs, et les têtes de nouveaux espoirs en une nourriture et des démarches plus saines et plus locales.

Pour penser globalement et agir localement. Sur les étals : lait et fromages (vache, chèvre, brebis), légumes, viande, jus de pomme, vin, miel,... L'éthique et l'artistique s'y croiseront grâce à des créations textiles, une fileuse de laine de chèvre, des vêtements bio, des horloges en bois, une association de défense de la nature.

Devenez consomm'acteur en soutenant un commerce de proximité qui respecte le mangeur et la nature... et passez une chouette soirée !

Marché de la gare des saveurs, les 2èmes vendredis du mois, de 17 à 20h30, rue de Grandrieu, 36, 6500 Solre-St-Géry – Infos : Philippe et Marie-Lou Riez au 0474/ 697.260 ou philippe.riez@skynet.be ou sur le groupe facebook

Quelques mots pour le départ de Michel Sencier

Ce 20 janvier, Michel nous a quittés brutalement lors d'une mission au service des agriculteurs du Sénégal. Grand acteur et défenseur d'une Agronomie naturelle, ses conseils humains et avisés ont permis et permettent à de nombreux agriculteurs d'assurer la bonne conduite de leur ferme.

Il est de notre responsabilité de poursuivre sa recherche et sa mise en pratique d'un élevage et d'une production agricole agronomique, économique et toujours favorable à l'environnement.

«Le rôle de l'Homme est d'accompagner, d'orienter les forces de la nature, non de les contrecarrer».

C'est au nom de tous les agriculteurs et éleveurs qui l'ont connu que Caroline Kettel a prononcé ces quelques mots lors de la cérémonie religieuse.

« Michel,
Nous n'étions pas prêt à devoir te dire au revoir aussi vite.
Tu vas nous manquer.

Ta voix forte, tes embrassades à chaque retrouvaille, nos soirées et nos longues discussions autour d'une bonne bouteille suivie d'un morceau de chocolat.

Nous retiendrons de toi, ta bonté, ta générosité, ta force de caractère et ta détermination, ton intérêt pour tout et surtout pour tous, toujours soucieux du bien-être de chacun.

Et bien sûr, nous retiendrons la source intarissable que tu étais en matière agronomique.

Nous te remercions d'avoir enrichi nos vies.

Nous remercions la vie de t'avoir connu.

Tu resteras à jamais dans nos cœurs.

Au revoir Michel »

27/03 Messe en l'honneur de Michel Sencier à la Fraternité Tibériade, Rue de Charnet, 20 à Lavaux Ste Anne

18h00 accueil

18h30 messe

19h30 soupe, sandwichs et café

Vous êtes les bienvenus.

Réservation souhaitée chez Carl Vandewynckel : 0478/753.000



SCIENCES et METIERS de LA NATURE

CENTRE PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT AGRONOMIQUE DE LA REID

Enseignement secondaire
Enseignement supérieur
Enseignement de Promotion sociale

CEFA

Route du Canada, 157

B-4910 La Reid

tel 087 21 05 10

ipealr@provincedeliege.be

www.mafuturecole.be



Province
de Liège

Enseignement

Petites annonces

Pour vos petites annonces:
raskinjeanclaude@gmail.com

Vendre

BOULES DE PRÉFANÉS ENRUBANNÉS DE LUZERNE

80 boules enrubannées
Prix : 80 €/boule - Pas de livraison
Hubert del Marmol
Ferme bio du Petit Sart
Rue du Petit Sart 75
1390 GREZ-DOICEAU
GSM : 0495/645.616
email : hubertdelmarmol@gmail.com

BOULES DE PRÉFANÉS ENRUBANNÉS

15 boules de foin préfanés
enrubbannés de +/- 550Kgs.
2ème coupe regain 2011 sans
pluie
Prix : 70€/boule - Pas de livraison
Michel Gailliez - La ch'tite Cinse
Rue de la Marzelle 49
6470 SIVRY
GSM : 0473/313.298
email : michelgailliez@gmail.com

BOULES DE PRÉFANÉS

200 boules de préfanés
Pas de livraison
Jean-marc Mignon
Houmont, 36 - 6680 TILLET
GSM : 0473/897.583
email : jmmig21@gmail.com

ROULEAUX DE FOIN

60 rouleaux de foin bio (360 kg)
Bernard Koninckx
Surister, 78 - 4848 JALHAY
GSM : 0477/924.535

BALLES D'ENRUBANNÉS PRÉFANÉS ET BOULES DE FOIN

30 balles d'enrubbannés préfanés
(700kg)
20 boules de foin (300kg)
Livraison possible
V. et M. FECHIR et DETHIER
4950 WAIMES
GSM : 0473/682.082
email : pierre.deth@gmail.com

BOULES DE FOIN

9 boules de foin de juin 2010
Pascal Henon

Route de Limbourg, 7
4845 SART-LEZ-SPA
GSM : 0473/328.430

GENISSES LIMOUSINES

20 génisses âgées de +/- 20 mois
Pas de livraison
Philippe CARRE
Hameau de Géronsart, 51
5560 COUVIN
Tél : 060/612.003
GSM : 0497/403.231
email : philippecarre@skynet.be

GENISSES BLONDES D'AQUITAINE

16 génisses blondes d'Aquitaine
Pas de livraison
Joseph Van Daele
Menil, 3
6680 AMBERLOUP STE ODE
GSM : 0495/382.809

GENISSES LAITIÈRES

Génisses laitières, Statut I2.
Moyenne étable 7600 litres.
Pas de livraison
Sébastien Demoitié
Biolé SCRL
Lizin, 2 - 4590 OUFFET
Tél : 0485/898.657
email : s.demoitie@fairebel.be

PORCELETS

Porcelets bio +/- 20 kg pour
l'engraissement
Pas de livraison
Kettel André
Ferme de Rosière, 1
6769 HOUDRIGNY
Tél : 063/581.522
GSM : 0497/361.769

PLANTS DE POMME DE TERRE

Vend plants de pomme de terre
Nicolas et autres
Pas de livraison
Blasius NEISSEN
Aldringen, 49
4790 BIRG-REULAND
Tél : 080/228.299
GSM : 0475/223.373
email : stefane.cornely@hotmail.com

PETITE EXPLOITATION AGRICOLE A REMETTRE

Région de Jodoigne
Petite exploitation agricole
(actuellement culture d'orties)
Certifiée en agriculture
biologique, superficie 33 ares.
Pour conditions et analyse de
projet contacter Boris De Visscher
GSM : 0473/563.224
email : info@biorties.be

FERME BIO EN BOURGOGNE A REMETTRE

Certifié Qualité France depuis
1984
Maison d'habitation de 140m²
48 ha dont 37,3 en surface
Accès à l'eau (ruisseau)
Elevage caprins et ovins
Transformation et vente en circuits
courts, fromage et charcuterie.
Autonomie fourragère par rapport
au cheptel actuel : 85 brebis
Lacaune, 62 chèvres Poitevine
Indépendant en matériel de
récolte de fourrage + parts de
Cuma (manutention et épandage)
Bergerie - Chèvrerie et Nurserie
sur 750m²,
Hangar de stockage de 180m²
Laboratoire 150m². Fromagerie
agrément CE, Four à pain.
Walter Liperi en Bourgogne
Tél : +33(0)7/87.29.57.80
email : fermebio.bourgogne@
laposte.net

Recherche

VACHES DE RÉFORME ET TAUREAUX GRAS

BEA cherche des vaches de
réforme et taureaux gras
Alfred Keins
Tél : 080/228.541

MATÉRIELS DE FROMAGERIE

Recherche cuve à fromage
et autres petits matériels de
fromagerie
Remi HARDY & Vera Rixen
Tél : 087/786.180
email : neubempt@yahoo.fr



Livres et autres nouveau

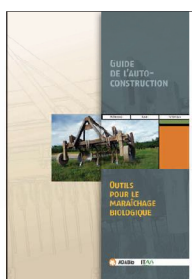
François de Gaultier
Eddy Montignies

*Vous pouvez retrouver ces livres à la librairie de Nature & Progrès,
Rue de Dave, 520 à Jambes entre 9h et 16 h – vendredi jusqu'
18h -, soit en les commandant par fax: +32 (0)81/310.306 ou
encore par internet: www.docverte.be*

GUIDE D'AUTOCONSTRUCTION : OUTILS POUR LE MARAICHAGE BIOLOGIQUE

Cet ouvrage compile les tutoriels de seize outils à construire soi-même. Il présente les techniques à mettre en œuvre pour percer, souder, découper, assembler... des descriptions simples de techniques éprouvées sur le terrain par des productrices et des producteurs. L'auto construction n'est pas seulement un moyen d'accéder plus facilement (à moindre coût) à des équipements, mais bien au final une voie d'émancipation. Pour que l'outil se remette au service de l'homme, et non pas l'inverse. Une mise en valeur des savoirs et savoir-faire des producteurs biologiques, au service du développement de ce mode de production, un témoin de la capacité d'innovation des paysans. Un guide pratique. Un objet solide et esthétique.

Une contribution supplémentaire aux savoirs collectifs de l'Agri [culture] Biologique.



Guide de l'auto construction : outils pour le maraichage biologique, préface de Pierre RABHI, une co-édition ADABio ITAB, 250 pages, 16 tutoriels, 145 € TTC.

- Pour plus de détails, pour télécharger ou visualiser un extrait,

rendez-vous sur www.adabio-autoconstruction.org

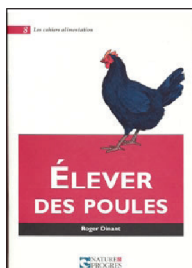
- Voir le sommaire : <http://www.adabio-autoconstruction.org/pdf/Sommaire.pdf>

ELEVER DES POULES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Elever des poules en respectant leur intégrité et leur bien-être. Tel est l'objet de cet ouvrage qui part d'un problème comportemental fréquent dans de nombreux élevages de poules pondeuses, y compris parfois dans les élevages bios et dans les petits élevages : le picage des plumes accompagné parfois de cannibalisme.

L'auteur prend ce comportement comme un symptôme d'un mal-être de l'animal et propose de repenser tous les aspects de l'élevage des poules pondeuses en approfondissant la connaissance de la nature de la poule.

Cet ouvrage fait la synthèse de nombreuses recherches, de multiples observations de l'auteur et de l'expérience de nombreux aviculteurs sur le sujet. Il permet à l'aviculteur professionnel tout comme à l'amateur d'avoir des poules en parfaite santé en améliorant ou en corrigeant ses conditions d'élevage

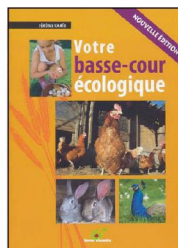


Auteurs : Monique bestman

Editeur : Ed. Mouvement de culture bio-dynamique - 77 pages – 15€

VOTRE BASSE-COUR ECOLOGIQUE

La disparition progressive de la basse-cour familiale et l'essor des élevages industriels font peser une grave menace sur le fabuleux patrimoine des races domestiques, amélioré de génération en génération, ainsi que sur le savoir-faire attaché à cette activité. Jérôme Chaïb, écologue, plaide pour un renouveau de ce loisir productif. Fondé sur sa propre expérience et sur celle de nombreux éleveurs, ce guide pratique présente tous les conseils nécessaires pour réussir une basse-cour écologique. Races, parcours, locaux, équipements, reproduction, alimentation, élevage des jeunes, hygiène et soins naturels, tous les aspects pratiques sont passés en revue, pour les différentes (lapins, poules, canards, oies, dindons mais aussi pigeons, cailles, etc). L'ouvrage de référence indispensable pour tous ceux qui souhaitent retrouver les plaisirs de la basse-cour familiale.



Auteurs : Jérôme Chaïb

Editeur : Ed. Terre Vivante - 287 pages – 24€



Légume et recette du mois

Noémie Dekoninck



La Poire

Jaune, brune, rouge ou verte ... la poire « cadeau des Dieux », selon la mythologie grecque, fait partie de la même famille que la pomme. On la retrouve sous diverses formes et différentes variétés dans nos étalages : Guyot, Williams, Conférence, Doyenne, Angelys, ... Elle peut se consommer à toutes les sauces, crue, cuite, salée ou

sucrée, de l'entrée au dessert sa dégustation vous apportera un grand moment de gourmandise. Préférez-la bien mûre, de qualité et non épluchée ainsi sa chair blanche et sa peau colorée vous apporteront des fibres alimentaires insolubles, idéales pour réguler le transit intestinal, mais également de nombreux antioxydants pour

prévenir les maladies cardiovasculaires et certains cancers. Préférez les poires issues de l'agriculture biologique elles vous apporteront plus d'antioxydants que celle issues de l'agriculture classique étant donné que ce type de culture utilise de nombreux pesticides.



Fricassée de poulet aux poires de chez nous et curry léger

Pour 1 personne

- 1 cuisse de poulet fermier
- Huile d'olive
- 1 poire type Conférence ou Durondeau
- Sel de mer et poivre noir du moulin
- 15 g d'oignon émincé
- Thym et laurier ou sauge, ou romarin suivant la saison
- 150 g de pommes de terre type Charlotte ou Nicolas
- Curry en poudre
- Jus de volaille ou bouillon de légume naturel ou de l'eau

Préparation

Couper la cuisse en 3 ou 4 morceaux, faire colorer avec sel et poivre en sauteuse, ajouter les oignons, thym, laurier ou sauge, déglacer avec un filet d'eau et cuire la volaille seule 10 minutes à couvert.

Couper les pommes de terre en fines rondelles avec la pelure et les ajouter dans la sauteuse, ajouter un peu d'eau pour créer de l'humidité, et poser les poires coupées par-dessus, couvrir et cuire de nouveau pour minimum ¼ d'heure.

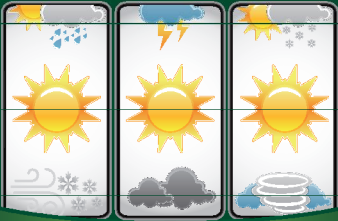
Saupoudrer de curry, mélanger délicatement la préparation, rectifier l'assaisonnement et servir aussitôt.

**Réchauffez-vous
avec notre gamme de bières BIO !**

www.brasserie-dupont.com **Brasserie Dupont**
Tradition & qualité

© unpasplusion.com

Le photovoltaïque



c'est jackpot garanti...

Pour équiper
votre exploitation agricole,
ne vous en remettez pas
au hasard.
Faites appel à GDK.

Parce que le mécanisme d'octroi
des certificats verts évolue...
Le photovoltaïque en devient-il
moins intéressant ?
Certainement pas ! Contactez-nous
vite pour un éclaircissement.

GDK sa/nv - Parc Créalys - Rue Phocas Lejeune 22 - 5032 Isnies
Tél. +32 81 25 31 20 - Fax +32 81 74 34 99
services@gdk.be - www.gdk.be

PhotoVoltaïc bygdk

SINCE 1984

www.photovoltaiabygdk.be

Le poêle de masse de Brunner

On peut chauffer toute une maison avec un poêle de masse et des énergies renouvelables. Avec Brunner on opte pour une approche écologique du chauffage. D'un simple foyer jusqu'à un système de chauffage hightech.




A voir à la foire de Libramont stand 79.2

BRUNNER®
made in germany.

www.brunner.eu
www.iron-dog.de

docu@brunner.eu
info@iron-dog.com